

CONSEIL METROPOLITAIN SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

PROCÈS-VERBAL

Sommaire

I. Séance 03

II. Ordre du jour 04

III. Délibérations 06

IV. Débats 37

Annexes :

- Déports en séance

I. Séance

CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 AVRIL 2026

CITE DES CONGRES, SALLE 300, 5 RUE DE VALMY A NANTES

Séance ouverte à 10h00 et levée à 12h20

Convocation : 21 avril 2026

Présidence de séance :

- Madame Johanna ROLLAND - Présidente

Secrétariat de séance :

- titulaire : Madame Aïcha BASSAL

Quorum : 50

II. Ordre du jour

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
	Désignation du secrétaire de séance		-	37
1	Procès-verbal de la séance du 3 avril 2026 - Approbation	Mme ROLLAND	06	37
2	Compte-rendu des délégations	Mme ROLLAND	07	37
3	Conseil métropolitain - Commissions permanentes - Composition	M. AFFILE	08	38
4	Commission permanente d'appel d'offres - Commissions d'appel d'offres de groupements de commande - Election des membres	M. AFFILE	10	40
5	Commission permanente de délégation de service public - Création - Election des membres	M. AFFILE	12	40
6	Commission consultative des services publics locaux - Création - Composition	M. AFFILE	14	40
7	Mobilités - Sociétés publiques locales (SPL) - Sociétés d'économie mixte (SEM) - Désignation des représentants de Nantes Métropole	Mme BOURGEOIS	16	41
8	Aménagement - Sociétés publiques locales (SPL) - Sociétés d'économie mixte (SEM) - Désignation des représentants de Nantes Métropole	M. AFFILE	17	41
9	Développement économique et culturel - Energies renouvelables - Sociétés publiques locales (SPL) - Sociétés d'économie mixte (SEM) - Sociétés par actions simplifiée (SAS) - Désignation des représentants de Nantes Métropole	M. AFFILE	19	42
10	Groupements d'intérêt public - Désignation des représentants de Nantes Métropole	M. AFFILE	21	44
11	Pôles métropolitains - Election des représentants de Nantes Métropole	M. AFFILE	22	44

N°	OBJET	RAPPORTEURS	PAGINATION	
			Délibérations	Débats
12	Syndicats mixtes - Election des représentants de Nantes Métropole	M. AFFILE	23	45
13	Établissements d'enseignement supérieur et de recherche - Établissements publics locaux d'enseignement du second degré situés sur les communes de Nantes Métropole - Etablissements publics de santé - Désignation des représentants de Nantes Métropole	M. AFFILE	24	47
14	Logement social - Nantes Métropole Habitat - Composition du conseil d'administration - Approbation - Désignation des représentants de Nantes Métropole	M. AFFILE	25	47
15	Logement social - Organismes d'habitation à loyer modéré (HLM) - Atlantique Accession Solidaire - Désignation des représentants de Nantes Métropole	M. AFFILE	28	52
16	Associations - Désignation des représentants de Nantes Métropole	M. AFFILE	29	52
17	Organismes divers - Désignations des représentants de Nantes Métropole	M. AFFILE	30	53
18	Conditions d'exercice du mandat de conseiller métropolitain - Approbation	M. AFFILE	31	53
19	Délégation des aides à la pierre de l'État 2019-2026 en faveur du logement social et du parc privé - Programmation 2026 - Avenants au titre de l'année 2026 aux conventions avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) - Approbation	Mme BOURGEAIS	34	54
20	Rapport des actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SEML Nantes Métropole Gestion Equipements, de la SPL Nantes Métropole Gestion Service et du GIE NGE pour les années 2018 et suivantes - Information	M. AFFILE	36	60

III. Délibérations

■ Service des assemblées

1 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2026 - APPROBATION

Présents : 88

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZAZ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 1

Mme DUPIN Agnès

Madame Johanna ROLLAND, Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque conseil métropolitain est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par la Présidente de Nantes Métropole et le secrétaire.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du conseil métropolitain, ci-annexé.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve le procès-verbal du conseil métropolitain du 3 avril 2026, ci-annexé,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

2 - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

Présents : 88

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZÉ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franck, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 1

Mme DUPIN Agnès

Madame Johanna ROLLAND, Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le Conseil métropolitain.

Le Conseil délibère, et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

3 - CONSEIL METROPOLITAIN - COMMISSIONS PERMANENTES - COMPOSITION

Présents : 89

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZÉ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIÉ Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIÉ Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil métropolitain peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Durant le mandat 2020-2026, les 10 commissions suivantes avaient été créées et étaient mentionnées dans le règlement intérieur :

- Économie, emploi, développement équilibré et alliance des territoires
- Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement (tourisme, sport, culture), Europe
- Solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen
- Transition écologique, métropole nature et résilience
- Mobilités
- Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité
- Grands services urbains
- Finances
- Affaires générales et personnel
- Examen des subventions soumises au bureau métropolitain.

Conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, le règlement intérieur du conseil métropolitain 2020-2026 continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement, qui doit intervenir dans les six mois qui suivent l'installation du conseil.

Dans l'attente de l'adoption d'un nouveau règlement intérieur qui définira le nombre et le périmètre de ces commissions, il appartient au Conseil métropolitain de désigner, en respectant le principe de la représentation proportionnelle, les élus métropolitains membres des 10 commissions précitées.

Conformément à l'article L.5211-40-1 du CGCT, le membre d'une commission pourra, en cas d'empêchement, être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le Maire, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle. De même, les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres d'une commission pourront assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
2. désigne, selon le principe de la représentation proportionnelle, les élus membres des 10 commissions suivantes :
 - Économie, emploi, développement équilibré et alliance des territoires
 - Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, international, rayonnement (tourisme, sport, culture), Europe
 - Solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen
 - Transition écologique, métropole nature et résilience
 - Mobilités
 - Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité
 - Grands services urbains
 - Finances
 - Affaires générales et personnel
 - Examen des subventions soumises au bureau métropolitain
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

4 - COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES - COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES DE GROUPEMENTS DE COMMANDE - ELECTION DES MEMBRES

Présents : 89

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUÉZ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIÉ Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIÉ Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales, pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres (CAO).

La CAO est composée, conformément aux dispositions des articles L. 1411-5 et D. 1411-3 du même code :

- de la Présidente de Nantes Métropole ou de son représentant, président, habilité à signer les marchés concernés ;
- de cinq membres du Conseil métropolitain élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- de cinq membres suppléants, élus selon les mêmes modalités.

Les listes de candidats devront être déposées au plus tard le jour de la séance du Conseil métropolitain, avant l'élection des membres de la CAO. Les listes de candidats peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir.

Il est proposé de créer une CAO permanente et d'élire ses membres, selon les modalités précisées ci-dessus.

Il est également proposé d'élire les élus appelés à siéger au sein des CAO des groupements de commande suivants, conformément à leurs conventions constitutives :

- CAO du groupement de commandes relatif à l'information travaux autour du projet de centralité métropolitaine ;
- CAO du groupement de commandes pour la conception et l'exploitation de maquettes numériques 3D de la Métropole nantaise à des fins de communication ;
- CAO du groupement de commande pour la consultation relative aux études de déplacement et modélisation sur le territoire de Nantes Métropole.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
2. décide de créer une CAO permanente, présidée par la Présidente de Nantes Métropole ou son représentant, habilité à signer les marchés concernés,
3. procède à l'élection de ses membres, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (cf annexe) :

5 titulaires	1	Hélène CRENN
	2	Robin SALECROIX
	3	Adam BRASSART
	4	Corentin VINET
	5	Philippe LE CORRE
5 suppléants	1	Ludovic JOYEUX
	2	Myriam GANDOLPHE
	3	Hervé CAMUS
	4	Agnès DUPIN
	5	Jean-Jacques DERRIEN

4. procède à l'élection des membres des CAO des groupements de commande :

CAO du groupement de commandes relatif à l'information travaux autour du projet de centralité métropolitaine	2 titulaires	1	Patrick GROLIER
		2	Olivier CHATEAU
	2 suppléants	1	Aurélien BOULÉ FOURNIER
		2	Ludovic JOYEUX
CAO du groupement de commandes pour la conception et l'exploitation de maquettes numériques 3D de la Métropole nantaise à des fins de communication	2 titulaires	1	Patrick GROLIER
		2	Franckie TRICHET
CAO du groupement de commande pour la consultation relative aux études de déplacement et modélisation sur le territoire de Nantes Métropole	2 titulaires	1	Patrick GROLIER
		2	François BLANCHARD
	1 suppléant	1	Aurélien BOULÉ FOURNIER

5. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

92 voix pour
6 abstentions

5 - COMMISSION PERMANENTE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CREATION - ELECTION DES MEMBRES

Présents : 89

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZÉ Aziz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIÉ Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIÉ Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions des articles L. 1414-5 et L. 1414-6 du code général des collectivités territoriales, la commission permanente de délégation de service public est chargée d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

Cette commission est composée, conformément aux dispositions des articles L. 1411-5 et D. 1411-3 du même code :

- de la Présidente de Nantes Métropole ou de son représentant, qui préside de droit de cette commission ;
- de cinq membres du Conseil métropolitain élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- de cinq membres suppléants, élus selon les mêmes modalités.

Il est proposé de créer une commission permanente de délégation de service public et d'élire ses membres selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
2. décide de créer une commission de délégation de service public, présidée par la Présidente ou son représentant,

3. procède à l'élection des membres de cette commission suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (cf. annexe) :

5 titulaires	1	Hélène CRENN
	2	Robin SALECROIX
	3	Adam BRASSART
	4	Corentin VINET
	5	Philippe LE CORRE
5 suppléants	1	Ludovic JOYEUX
	2	Myriam GANDOLPHE
	3	Hervé CAMUS
	4	Agnès DUPIN
	5	Jean-Jacques DERRIEN

4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

92 voix pour

6 abstentions

6 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - CREATION - COMPOSITION

Présents : 89

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZÉ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIÉ Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUÉNEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIÉ Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL), prévue par l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, est notamment chargée de formuler des avis sur tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, et d'examiner les rapports d'activités des délégataires et des services exploités en régie dotés de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par la Présidente de Nantes Métropole ou son représentant, comprend des conseillers métropolitains désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales, désignés par le Conseil métropolitain. Il revient au Conseil métropolitain de fixer le nombre de sièges au sein de cette commission.

Il est proposé de créer la CCSPL, de fixer à 35 le nombre de ses membres (y compris son président) et de les désigner selon la répartition suivante :

- 17 élus du Conseil métropolitain ;
- 17 représentants d'associations proposés en raison de leur représentativité, de leur compétence et de leur action sur le plan local dans des domaines en relation avec les services publics métropolitains concernés.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
2. décide de créer une CCSPL,

3. fixe à 35 le nombre de ses membres, selon la répartition suivante :
- la Présidente de Nantes Métropole ou son représentant,
 - 17 élus du Conseil métropolitain,
 - 17 représentants d'associations,
4. désigne, selon le principe de la représentation proportionnelle, les 17 élus listés ci-dessous en qualité de membres de la CCSPL :
- | | |
|----|----------------------|
| 1 | Mahaut BERTU |
| 2 | Bertrand AFFILE |
| 3 | Anthony DESCLOZIERS |
| 4 | François BLANCHARD |
| 5 | Sandrine BUCHOU |
| 6 | Louise PAHUN |
| 7 | Simon CITEAU |
| 8 | Adeline CHERIFF |
| 9 | Robin SALECROIX |
| 10 | Laure BESLIER |
| 11 | Mathieu DECLERCQ |
| 12 | Philippe LE CORRE |
| 13 | Jean-Jacques DERRIEN |
| 14 | François VOUZELLAUD |
| 15 | Erwan BOUVAIS |
| 16 | Corentin VINET |
| 17 | Agnès DUPIN |
5. désigne, en leur qualité de représentants d'associations locales, pour siéger à la CCSPL, les 17 représentants des organismes listés ci-dessous :
- M. ou Mme Le (la) Président(e) de l'Association Etudes et Consommateurs CFDT (ou son représentant).
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) d'INDECOSA CGT (ou son représentant)
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) d'AFOC Force ouvrière (ou son représentant).
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) de Galerie Zéro Déchets (ou son représentant).
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) de l'Union des Consommateurs de Loire-Atlantique (ou son représentant).
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) de l'UFC Que Choisir (ou son représentant).
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) de la Confédération syndicale des familles (ou son représentant).
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) de la Confédération générale du logement (ou son représentant).
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) de la Confédération nationale du logement (ou son représentant).
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) de l'Union départementale consommation, logement et cadre de vie (ou son représentant).
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) d'ECOPOLE (ou son représentant).
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) de l'Union départementale des Associations Familiales de Loire-Atlantique (ou son représentant).
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) de l'Institut Public pour Handicapés Visuels (ou son représentant).
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) de l'Association Française contre les Myopathies (ou son représentant).
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) de l'ADAPEI Loire-Atlantique (ou son représentant).
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) du Collectif transport (ou son représentant).
 - M. ou Mme Le (la) Président(e) de l'Association Crématisse de Nantes et sa région (ou son représentant).

6. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

97 voix pour

1 abstention

■ Service des assemblées

7 - MOBILITES - SOCIETES PUBLIQUES LOCALES (SPL) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE (SEM) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

Présents : 89

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUÉZ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 0

Madame Agnès BOURGEAIS, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de désigner les représentants de Nantes Métropole dans les assemblées générales et au sein des conseils d'administration des sociétés d'économie mixte (SEM) et des sociétés publiques locales (SPL) dont Nantes Métropole est actionnaire.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
2. désigne les élus appelés à siéger au sein des SEM et SPL, conformément à la liste ci-annexée,
3. autorise les élus ainsi désignés à se porter candidats et/ou occuper toute autre fonction qui pourraient leur être confiée au sein de ces organismes en vertu de leurs statuts,

4. autorise les représentants ainsi désignés au sein de la SAEM Nantes Gestion Equipements à percevoir à titre individuel des indemnités résultant de l'exercice de la fonction d'administrateur dans la limite de 230 € par réunion du conseil d'administration,
5. autorise les représentants ainsi désignés au sein de la SEMITAN à percevoir, à titre individuel, des indemnités résultant du mandat qui leur a été confié, dans la limite d'un montant total de rémunération et d'indemnités de fonctions (tout mandat électif confondus et de représentations au sein d'une SEM/SPL confondus) inférieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire, conformément à l'article L.5211-12 du CGCT,
6. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

77 voix pour

6 abstentions

15 non-participations au vote : M. AFFILE Bertrand, Mme BASSAL Aïcha, M. BERAUD Anthony, Mme BESLIER Laure, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme CADIEU Véronique, M. CITEAU Simon, Mme ESSASSI Radia, M. GODET Laurent, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme NAEL Myriam, M. PARAGOT Stéphane, M. SALECROIX Robin, M. VINET Corentin, M. VOUZELLAUD François

Service des assemblées

8 - AMENAGEMENT - SOCIETES PUBLIQUES LOCALES (SPL) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE (SEM) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

Présents : 89

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, M. CASENAVE Axel, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZÉ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franck, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 0

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de désigner les représentants de Nantes Métropole dans les assemblées générales et au sein des conseils d'administration des sociétés d'économie mixte (SEM) et des sociétés publiques locales (SPL) dont Nantes Métropole est actionnaire.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
2. désigne les élus appelés à siéger au sein des SEM et SPL, conformément à la liste ci-annexée,
3. autorise les élus ainsi désignés à se porter candidats et/ou occuper toute autre fonction qui pourraient leur être confiée au sein de ces organismes en vertu de leurs statuts,
4. autorise les représentants ainsi désignés au sein de la SPL Nantes Métropole Aménagement à percevoir à titre individuel des indemnités résultant de l'exercice de la fonction d'administrateur dans la limite de 230 € par réunion du conseil d'administration,
5. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

67 voix pour

6 abstentions

25 non-participations au vote : M. ARROUET Sébastien, M. BÉNET Guillaume, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, M. BESSEYRE Didier, M. BLANCHARD François, Mme BLUMENTAL Cécilia, M. BOUCHER Thomas, M. BOUTHOLEAU Romain, Mme BUCHOU Sandrine, M. CASENAVE Axel, M. CHATEAU Olivier, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme NAEL Myriam, Mme PAHUN Louise, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, M. TRICHET Frankie, Mme VITOUX Marie

9 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CULTUREL - ENERGIES RENOUVELABLES - SOCIETES PUBLIQUES LOCALES (SPL) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE (SEM) - SOCIETES PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

Présents : 88

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINIEU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRÉNIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUÉZ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIÉ Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUÉNEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIÉ Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 1

M. CASENAVE Axel

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de désigner les représentants de Nantes Métropole dans les assemblées générales et au sein des conseils d'administration des sociétés d'économie mixte (SEM) et des sociétés publiques locales (SPL) dont Nantes Métropole est actionnaire.

Par ailleurs, il convient de désigner des élus pour représenter Nantes Métropole au sein de diverses sociétés par actions simplifiées (SAS).

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
2. désigne les élus appelés à siéger au sein des SEM, SPL et SAS, conformément à la liste ci-annexée,
3. autorise les élus ainsi désignés à se porter candidats et/ou occuper toute autre fonction qui pourraient leur être confiée au sein de ces organismes en vertu de leurs statuts,

4. autorise les représentants ainsi désignés au sein de la SAEM SEMMINN, à percevoir à titre individuel des indemnités résultant de l'exercice de la fonction d'administrateur dans la limite de 230 € par réunion du conseil d'administration,
5. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

70 voix pour

6 abstentions

21 non-participations au vote : M. ARROUET Sébastien, M. AZZI Elhadi, M. BERTHELOT Anthony, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, Mme CADIEU Véronique, Mme CERAN Anne-Lise, Mme CRENN Hélène, M. DERRIEN Jean-Jacques, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme IMPERIALE Sandra, M. KABBAJ Anas, M. LONCHAMPT Patrick, M. SEASSAU Aymeric, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. SALAÜN Gildas

10 - GROUPEMENTS D'INTERET PUBLIC - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

Présents : 88

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUÉZ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 1

M. CASENAVE Axel

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales il est proposé de désigner les représentants de Nantes Métropole dans les assemblées générales et au sein des conseils d'administration des groupements d'intérêt public (GIP) dont Nantes Métropole est membre.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
2. désigne les élus appelés à siéger au sein des GIP conformément à la liste ci-annexée ;
3. autorise les élus ainsi désignés à se porter candidats et/ou occuper toute autre fonction qui pourraient leur être confiée au sein de ces organismes en vertu de leurs conventions constitutives ;
4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

96 voix pour
1 abstention

11 - POLES METROPOLITAINS - ELECTION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

Présents : 88

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZÉ Aziz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 1

M. CASENAVE Axel

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-33, L. 5711-1 et L. 5731-3 du code général des collectivités territoriales, il est proposé d'élire les représentants de Nantes Métropole dans les comités syndicaux des pôles métropolitains Loire-Bretagne et Nantes Saint-Nazaire dont Nantes Métropole est membre.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
2. élit, au scrutin uninominal, les élus appelés à siéger au sein des pôles métropolitains Loire-Bretagne et Nantes Saint-Nazaire, conformément à la liste ci-annexée ;
3. autorise les élus ainsi désignés à se porter candidats et/ou occuper toute autre fonction qui pourraient leur être confiée au sein de ces organismes en vertu de leurs statuts ;
4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

96 voix pour

1 abstention

12 - SYNDICATS MIXTES - ÉLECTION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

Présents : 88

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUEZ Azilil, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 1

M. CASENAVE Axel

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-33, L. 5711-1 et L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales, il est proposé d'élire les représentants de Nantes Métropole dans les comités syndicaux des syndicats mixtes dont Nantes Métropole est membre.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
2. élit au scrutin uninominal, les élus appelés à siéger au sein des syndicats mixtes Entente pour le Développement de l'Erdre navigable et naturelle, Grand Lieu Estuaire, Orchestre national des Pays de la Loire et Etablissement public de la Loire, conformément à la liste ci-annexée,
3. élit les élus appelés à siéger au sein des autres syndicats mixtes, conformément à la liste ci-annexée,
4. autorise les élus ainsi désignés à se porter candidats et/ou occuper toute autre fonction qui pourraient leur être confiée au sein de ces organismes en vertu de leurs statuts ;
5. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

96 voix pour
1 abstention

13 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE - ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE SITUES SUR LES COMMUNES DE NANTES METROPOLE - ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

Présents : 88

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUÉZ Azilil, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIÉ Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIÉ Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 1

M. CASENAVE Axel

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de désigner les représentants de Nantes Métropole :

- dans les organes de décisions de divers établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche dans lesquels Nantes Métropole dispose d'une représentation,
- dans les conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement du second degré situés sur les communes de Nantes Métropole,
- dans les conseils de surveillance d'établissements publics de santé.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
2. désigne les élus appelés à siéger au sein de divers établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche, conformément à la liste ci-annexée,
3. désigne les élus appelés à siéger au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement du second degré situés sur les communes de Nantes Métropole, conformément à la liste ci-annexée ;
4. désigne les élus appelés à siéger au sein des conseils de surveillance des établissements publics de santé, conformément à la liste ci-annexée ;

5. autorise les élus ainsi désignés à se porter candidats et/ou occuper toute autre fonction qui pourraient leur être confiée au sein de ces organismes en vertu de leurs statuts ;
6. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

86 voix pour

6 abstentions

5 non-participations au vote : Mme BERTU Mahaut, M. BOUTHOLEAU Romain, M. GOURRAUD Pierre-Antoine, Mme LANGLOIS Pauline, M. TRICHET Franckie

Service des assemblées

14 - LOGEMENT SOCIAL - NANTES METROPOLE HABITAT - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - APPROBATION - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

Présents : 88

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZÉ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIÉ Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEI Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIÉ Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 1

M. CASENAVE Axel

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Nantes Métropole Habitat (NMH) est un Office public de l'habitat propriétaire et gestionnaire de 25 000 logements sociaux.

Conformément aux dispositions des articles L.421-8 et R.421-4 du Code de la construction et de l'habitation, il revient au Conseil métropolitain de déterminer le nombre de membres du conseil d'administration de NMH, et d'en déterminer la composition.

Il est proposé de fixer à 30 le nombre d'administrateurs, répartis comme suit :

- 10 élus métropolitains
- 8 personnalités qualifiées dans le domaine des politiques de l'habitat

- 2 institutions socio-professionnelles
- 1 représentant d'une association dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées
- 5 représentants des locataires
- 4 représentants du personnel de l'Office.

Les élus métropolitains, les personnes qualifiées, les institutions socio-professionnelles et le représentant d'une association dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées sont désignés par le Conseil métropolitain.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
2. fixe à 30 le nombre de membres du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat Nantes Métropole Habitat,
3. détermine comme suit la composition du conseil d'administration de Nantes Métropole Habitat :
 - 10 élus métropolitains
 - 8 personnalités qualifiées dans le domaine des politiques de l'habitat
 - 2 institutions socio-professionnelles
 - 1 représentant d'une association dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées
 - 5 représentants des locataires
 - 4 représentants du personnel de l'Office
4. désigne les personnes ou associations suivantes pour siéger au sein du conseil d'administration de Nantes Métropole Habitat :
 - 10 élus métropolitains :
 - 1 Aïcha BASSAL
 - 2 Romain BOUTHOLEAU
 - 3 Cécile BIR
 - 4 Christophe JOUIN
 - 5 Cécilia BURGAUD
 - 6 Agnès BOURGEAIS
 - 7 Cécilia BLUMENTAL
 - 8 Didier BESSEYRE
 - 9 Brigitte DOUSSET
 - 10 William AUCANT
 - 8 personnes qualifiées :
 - 1 Fari SALIMI

- 2 Guy BORE
- 3 Bernadette GUET
- 4 Abbassia HAKEM
- 5 Valérie COUSSINET-NDIAYE
- 6 Paulette GANDON-TOURNEUX
- 7 Joël GUILLOU
- 8 Claire-Anne DAVID-LECOURT

- 2 institutions socio-professionnelles :

- 1 CAF
- 2 Action Logement Service

- 1 représentant d'une association dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

- Didier GENDRON

5. autorise les administrateurs ainsi désignés à se porter candidats et/ou occuper toute autre fonction qui pourraient leur être confiée au sein de Nantes Métropole Habitat ;
6. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

96 voix pour
1 abstention

15 - LOGEMENT SOCIAL - ORGANISMES D'HABITATION A LOYER MODERE (HLM) - ATLANTIQUE ACCESSION SOLIDAIRE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

Présents : 88

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZÉ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 1

M. CASENAVE Axel

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales il est proposé de désigner les représentants de Nantes Métropole dans les organes décisionnels de divers organismes d'habitations à loyer modéré dont Nantes Métropole est membre ou actionnaire.

Il convient également de désigner des représentants au conseil d'administration et aux assemblées générales de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Atlantique Accession Solidaire, organisme foncier solidaire, dont Nantes Métropole est actionnaire.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
2. désigne les représentants de Nantes Métropole au sein des organismes d'habitations à loyer modéré et de la SCIC Atlantique Accession Solidaire, conformément à la liste ci-annexée ;
3. autorise les élus ainsi désignés à se porter candidats et/ou occuper toute autre fonction qui pourrait leur être confiée au sein de ces organismes en vertu de leurs statuts ;
4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

96 voix pour
1 abstention

16 - ASSOCIATIONS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

Présents : 88

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUÉZ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 1

M. CASENAVE Axel

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales il est proposé de renouveler l'adhésion de Nantes Métropole à diverses associations et d'y désigner des représentants.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
2. approuve le cas échéant le renouvellement de l'adhésion de Nantes Métropole aux associations listées en annexe et le paiement de la cotisation annuelle correspondante ;
3. désigne les élus appelés à siéger au sein de diverses associations, conformément à la liste ci-annexée ;
4. autorise les élus ainsi désignés à se porter candidats et/ou occuper toute autre fonction qui pourraient leur être confiée au sein de ces associations en vertu de leurs statuts ;
5. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

96 voix pour

1 abstention

17 - ORGANISMES DIVERS - DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

Présents : 88

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUZÉ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 1

M. CASENAVE Axel

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de désigner les représentants de Nantes Métropole au sein de divers organismes.

Le Conseil délibère, et,

1. décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
2. désigne les élus appelés à siéger dans les organismes listés en annexe ;
3. autorise les élus ainsi désignés à se porter candidats et/ou occuper toute autre fonction qui pourraient leur être confiée au sein de ces organismes en vertu de leurs statuts ;
4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée

93 voix pour

1 abstention

3 non-participations au vote : Mme BLUMENTAL Cécilia, Mme COLLINEAU Marlène, Mme HELARY Mélissa

18 - CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT DE CONSEILLER METROPOLITAIN - APPROBATION

Présents : 88

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anais, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUÉZ Azilil, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIER Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÛN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 1

M. CASENAVE Axel

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Afin de permettre aux élus locaux d'exercer pleinement et efficacement les responsabilités qui leur sont confiées, la loi prévoit un ensemble de mesures destinées à faciliter l'exercice de leur mandat.

La présente délibération précise ces modalités pour les élus de Nantes Métropole.

1. Remboursement de frais

1.1. Frais de transport et de séjour pour participer à certaines réunions

Sous réserve que la réunion ait lieu en dehors du territoire de la commune qu'il représente, l'élu métropolitain a droit au remboursement des frais de transport et, le cas échéant, de séjour qu'il a engagés à l'occasion des réunions :

- du Conseil métropolitain, de ses commissions et du Bureau métropolitain ;
- des missions d'information et d'évaluation ;
- des comités consultatifs sur les affaires métropolitaines ;
- de la Commission consultative des services publics locaux de Nantes Métropole ;
- des organes délibérants ou des bureaux des organismes où l'élu représente la Métropole.

Si elles ne sont pas prises en charge par l'organisme organisateur de la réunion, ces dépenses sont remboursées par la Métropole à la demande de l'élu, sur production de justificatifs des frais effectivement engagés et sur les bases et taux applicables aux personnels civils de l'État. Lorsque des marchés publics ont été conclus à cet effet, les élus peuvent bénéficier des prestations de transport et d'hébergement prises en charge par la Métropole.

1.2. Frais d'exécution d'un mandat spécial

Lorsqu'un mandat spécial leur est confié, les conseillers métropolitains ont droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de ce mandat.

Le remboursement est effectué sur production de justificatifs de dépenses et selon les modalités précisées par la décision qui confie à l'élus un mandat spécial.

1.3. Frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide de toute nature liés au handicap

Les élus en situation de handicap ont droit à la prise en charge des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide de toute nature qu'ils engagent et qui sont liés à l'exercice de leur mandat. Cette prise en charge est cumulable avec les remboursements des frais mentionnés ci-dessus au 1.1. et au 1.2. du présent exposé.

Ces élus bénéficient également de la part de la Métropole d'un aménagement de leur poste de travail.

Conformément au II de l'article 21 de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025, ces dispositions entrent en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 1er juin 2026.

1.4. Frais de garde d'enfants et d'assistance aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou aux personnes ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile

Les conseillers métropolitains bénéficient du remboursement des frais de garde d'enfants de moins de 16 ans et d'assistance aux personnes dépendantes lorsqu'ils n'ont pas pu assurer cette garde ou cette assistance en raison de leur participation à une séance du Conseil métropolitain, à une réunion des commissions ou des instances où ils représentent la Métropole. Ce remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

En outre, sur le fondement de l'article L. 2123-18-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé d'instituer une aide financière en faveur des conseillers métropolitains qui utilisent le chèque-emploi service universel (CESU) pour rémunérer ces prestations de garde ou d'assistance. Cette aide, dont le montant maximal est plafonné à 1 830 € par année civile et par bénéficiaire, ne peut excéder le coût des services supportés par le bénéficiaire.

2. Droit à l'information

Les conseillers métropolitains ont le droit, dans le cadre de leurs fonctions, d'être informés des affaires qui font l'objet d'une délibération. Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-13-1 du CGCT, le Conseil définit les moyens informatiques et de télécommunications qu'il juge les plus appropriés pour permettre à ses membres d'assurer leurs responsabilités dans les meilleures conditions d'information.

À cette fin, il est proposé que :

- chaque élu dispose d'une adresse mail Nantes Métropole et d'un accès au portail informatique où lui sont transmis, par voie dématérialisée et de manière sécurisée, les convocations et dossiers de séances du Conseil métropolitain et de ses commissions ;
- les deux premiers Vice-présidents et les élus titulaires d'une délégation qui ne disposent pas d'un ordinateur au titre de leur mandat municipal, peuvent en être dotés ;
- la Présidente dispose d'un téléphone portable.

3. Droit à la formation adaptée aux fonctions d'élus métropolitain

Les conseillers métropolitains peuvent bénéficier de formations adaptées à leurs fonctions.

À ce titre, sont pris en charge par le budget de la Métropole :

- les frais de déplacement, de séjour dans les mêmes conditions que celles prévues pour les déplacements des personnels civils de l'État ;
- les frais d'enseignement.

L'article L. 2123-12 du CGCT, applicable aux métropoles, prévoit que dans les 3 mois suivant son renouvellement, le conseil métropolitain détermine les orientations et les crédits ouverts au titre du droit à la formation de ses membres.

Il est proposé que ces formations portent en priorité sur les compétences métropolitaines et le statut de l' élu de la Métropole.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil métropolitain. Le montant réel de ces dépenses ne peut excéder 20 % du même montant. Il est donc proposé que, dans cette limite, les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget de la Métropole.

Le Conseil délibère et,

1. Remboursement de frais

décide d'instituer l'aide prévue à l'article L. 2123-18-4 du CGCT en faveur des conseillers métropolitain qui utilisent le CESU pour assurer la rémunération des salariés ou des associations ou des entreprises agréées chargés soit de la garde d'enfants, soit de l'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile ou d'une aide personnelle à la mobilité dans l'environnement de proximité favorisant leur maintien à domicile ;

2. Droit à l'information

décide que :

- chaque élu dispose d'une adresse mail Nantes Métropole et d'un accès au portail informatique où lui sont transmis, par voie dématérialisée et de manière sécurisée, les convocations et dossiers de séances du Conseil métropolitain et de ses commissions ;
- les deux premiers Vice-présidents et les élus titulaires d'une délégation qui ne disposent pas d'un ordinateur au titre de leur mandat municipal, peuvent en être dotés ;
- la Présidente est dotée d'un téléphone portable ;
- chaque élu peut accéder à l'offre de la presse du service documentation, notamment via le site internet de la collectivité ;

3. Droit à la formation

décide que :

- les formations qui peuvent être suivies par les membres du Conseil métropolitain au titre de leur droit à la formation portent en priorité sur les compétences métropolitaine et le statut de l' élu de la Métropole ;
- les crédits nécessaires sont inscrits annuellement au budget de la Métropole dans les limites prévues au troisième alinéa de l'article L. 2123-14 du CGCT.

Adoptée à l'unanimité

19 - DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE DE L'ÉTAT 2019-2026 EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL ET DU PARC PRIVE - PROGRAMMATION 2026 - AVENANTS AU TITRE DE L'ANNEE 2026 AUX CONVENTIONS AVEC L'ÉTAT ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) - APPROBATION

Présents : 88

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEAIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRÉNIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUÉZ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIÉ Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUÉNEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIÉ Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 1

M. CASENAVE Axel

Madame Agnès BOURGEAIS, Vice-Présidente
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'article L.301-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) permet à l'État de déléguer aux établissements publics de coopération intercommunale et aux départements la gestion des aides à la pierre (parc social et parc privé). Dans ce cadre, Nantes Métropole est délégataire des aides à la pierre de l'État depuis 2006. La délégation des aides à la pierre engage l'État et la collectivité pour six années renouvelables dans le cadre d'une convention de délégation de compétence.

Le champ des compétences déléguées par l'État à Nantes Métropole concerne d'une part, les décisions d'attribution des aides publiques, à l'exception de celles distribuées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession (Prêt Social de Location Accession (PSLA)), de la rénovation de l'habitat privé (aides de l'Agence Nationale de l'Habitat - ANAH), de la création de places d'hébergement, et, d'autre part, la notification de ces décisions aux bénéficiaires du parc social et du parc privé.

Le Conseil métropolitain a approuvé le 5 avril 2019 une nouvelle convention de délégation des aides de l'État en faveur du logement social et de l'amélioration du parc privé ancien pour la période 2019-2024. Le Conseil métropolitain a approuvé les 12 et 13 décembre 2024 une prorogation par avenant de la convention 2019-2024 pour l'année 2025 puis le Conseil métropolitain approuvé les 2 et 3 octobre 2025 une nouvelle prorogation pour l'année 2026.

Les objectifs annuels et la dotation financière sont fixés chaque début d'année dans le cadre d'un avenant. C'est l'objet de la présente délibération.

Le bilan 2025 des agréments

Au titre des aides pour le logement social, 584 logements avec Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 457 logements avec Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ont été financés en 2025, auxquels se sont ajoutés 121 logements PLUS et PLAI financés par l'ANRU, portant le volume de financement à 1162 logements PLUS et PLAI pour l'année 2025.

Les agréments en faveur du logement abordable ont bénéficié à 673 logements financés avec un Prêt Locatif Social (PLS), auxquels s'ajoutent 1 logement financé avec un Prêt Social en Location Accession (PSLA). L'offre en accession abordable a été complétée avec 501 logements agréés par l'Organisme de Foncier Solidaire Atlantique Accession Solidaire.

En 2025, 3 opérations pour un total de 120 logements ont bénéficié d'une aide de l'État au titre de la rénovation du parc de logements sociaux.

Au titre des aides à l'amélioration de l'habitat privé, 1 779 logements ont bénéficié d'une aide de l'ANAH, dont 539 logements de propriétaires occupants, 43 logements de propriétaires bailleurs (dont 13 aides aux travaux) et 1 197 logements en copropriété pour des travaux de parties communes.

Les objectifs 2026

• Le logement social

Compte tenu du niveau de production de logements sociaux des années précédentes, l'État met en place une première dotation permettant de financer 1053 logements en PLUS et PLAI (environ 18 logements ANRU étant prévus en 2026). L'enveloppe allouée par l'État pour réaliser cet objectif est de 5 961 101 €.

• Le logement abordable

Au titre du logement abordable, l'État délègue une dotation de 589 logements à agréer en PLS.

• L'amélioration de l'habitat privé

Les objectifs fixés par l'ANAH en 2026 sont en baisse par rapport à 2025 avec notamment une diminution des projets portés par les propriétaires occupants. Au total, 527 logements pourront bénéficier des dispositifs « Ma prime rénov » pour l'amélioration de la performance énergétique, « Ma prime adapt » pour l'adaptation aux besoins des personnes vieillissantes ou en situation de handicap, et « Ma prime logement décent » pour la rénovation des logements privés très dégradés. Concernant les copropriétés, 1 187 logements pourront bénéficier de « Ma prime rénov copro ». Nantes Métropole a néanmoins attiré l'attention de l'État sur le besoin d'objectifs supplémentaires en copropriété et d'une réévaluation de la dotation financière associée, pour répondre aux projets attendus pour 2026.

L'enveloppe allouée par l'ANAH diminue de 18% par rapport à la dotation finale de 2025, avec un montant de 22 610 419 €, réserve régionale comprise (27,4M € en 2025).

Les objectifs par type d'intervention sont détaillés dans les avenants annexés.

L'enveloppe globale prévisionnelle des droits à engagements allouée par l'État et l'ANAH dans le cadre de la convention de délégation au titre de l'année 2026 est de 28 571 520 €.

Le Conseil délibère, et,

1. approuve l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre conclu entre l'État et Nantes Métropole fixant la dotation déléguée pour 2026 au titre du logement social à 5 961 101 € (annexe 1),
2. approuve l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclu avec l'ANAH, fixant la dotation déléguée pour 2026 au titre du logement privé à 22 610 419 € (annexe 2),
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer lesdits avenants.

Adoptée à l'unanimité

20 - RAPPORT DES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES PAYS DE LA LOIRE RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SEML NANTES METROPOLE GESTION EQUIPEMENTS, DE LA SPL NANTES METROPOLE GESTION SERVICE ET DU GIE NGE POUR LES ANNEES 2018 ET SUIVANTES - INFORMATION

Présents : 88

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, Mme ASSES Moira, M. AUCANT William, Mme AUFRAY Claudette, M. AZZI Elhadi, Mme BASSAL Aïcha, M. BÉNET Guillaume, M. BERAUD Anthony, M. BERTHELOT Anthony, M. BERTHOU Philippe, Mme BERTU Mahaut, Mme BESSE-RENARD Anaïs, M. BESSEYRE Didier, Mme BIR Cécile, M. BLANCHARD François, Mme BONAMY Delphine, M. BOULÉ FOURNIER Aurélien, Mme BOURGEOIS Agnès, M. BOUVAIS Erwan, M. BRASSART Adam, Mme BUCHOU Sandrine, Mme BURGAUD Cécilia, M. BURNAUD David, Mme CADERSAH Erika, Mme CADIEU Véronique, M. CAMUS Hervé, Mme CERAN Anne-Lise, M. CHATEAU Olivier, Mme CHERIFF Adeline, M. CHOMBART DE LAUWE Foulques, Mme CIGLIA Claudine, M. CITEAU Simon, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme CRENN Hélène, M. DANTEC Ronan, Mme DA PRAT Jérôme, M. DECLERCQ Mathieu, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DOUSSET Brigitte, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme DUPIN Agnès, Mme EL HAÏRY Sarah, Mme ESSASSI Radia, Mme GANDOLPHE Myriam, Mme GARNIER Laurence, M. GATT Sylvain, Mme GOUÉZ Aziliz, Mme GOYER Anne-Claire, M. GRACIA Fabien, M. GROLIÉ Patrick, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAZLEWOOD Hélène, Mme HELARY Mélissa, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JAMES Edith, M. JOUIN Christophe, M. JOYEUX Ludovic, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE DALL Edith, M. LONCHAMPT Patrick, Mme NAEL Myriam, M. NIDAL MAHMOUD Ibrahim, Mme NOGUE Lydie, Mme OPPELT Valérie, Mme PAHUN Louise, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, Mme PURMAH Clara, M. QUENEA Pierre, M. QUÉRO Thomas, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAÜN Gildas, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TERTRAIS Bertrand, M. TRICHET Franck, M. VEY Alain, M. VINET Corentin, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 9

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme NOGUE Lydie), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. GROLIÉ Patrick), Mme BLUMENTAL Cécilia (pouvoir à Mme HELARY Mélissa), M. BOUCHER Thomas (pouvoir à Mme CIGLIA Claudine), M. BOUTHOLEAU Romain (pouvoir à Mme BERTU Mahaut), M. DERRIEN Jean-Jacques (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), M. GODET Laurent (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. GOURRAUD Pierre-Antoine (pouvoir à M. VINET Corentin), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EL HAÏRY Sarah)

Absent : 1

M. CASENAVE Axel

Monsieur Bertrand AFFILE, Vice-Président
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SEML Nantes Métropole Gestion Equipements (NGE), de la SPL Nantes Métropole Gestion Service (NMGS) et du GIE NGE pour les années 2018 et suivantes a été présenté et porté au débat au Conseil métropolitain du 4 avril 2025.

Conformément au code des juridictions financières, NGE, NMGS et le GIE NGE ont présenté à leur Conseil d'Administration un rapport sur les actions entreprises, depuis 1 an, visant à mettre en œuvre les cinq recommandations émises par la CRC.

Ce rapport est annexé à la présente délibération et fait l'objet d'une présentation au Conseil métropolitain.

Le Conseil délibère et,

- 1 – prend acte de la communication du rapport de NGE, NMGS et du GIE NGE relatif aux actions entreprises dans l'année qui a suivi les observations de la Chambre régionale des comptes,
- 2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV. Débats

APPEL NOMINAL

L'appel est effectué.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M^{me} la Présidente : « Bonjour à chacune et à chacun. Nous allons commencer en désignant une secrétaire de séance. Je propose Aïcha Bassal. Merci. Nous avons à désigner un premier suppléant. Je propose Pierre Quénéa. Merci. Nous avons à désigner un second suppléant. Je propose Alain Vey. Merci. »

1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2026 - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Nous avons à regarder le procès-verbal de la séance du 3 avril 2026. Je mets aux voix le procès-verbal. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Ce procès-verbal est donc adopté. »

2 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

M^{me} la Présidente : « Nous avons ensuite, comme traditionnellement, à observer le compte rendu des délégations. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce point. Monsieur Chombart de Lauwe. »

M. Chombart de Lauwe : « Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour à tous, chers collègues. À la lecture du compte rendu des décisions prises par délégation, il y a un point qui nous interpelle particulièrement et qui n'est pas anecdotique, c'est celui de la dérive d'un certain nombre de coûts. On voit projet après projet, opération après opération, un phénomène de glissement. À Sautron, par exemple, une opération passe de 770 000 euros à plus d'un million d'euros. À Sainte-Luce, une opération de 676 000 euros passe à près d'un million d'euros. À Brains, de 530 000 euros on glisse vers les 650 000 euros. La vérité, c'est que cela nous étonne un peu, ce ne sont pas des glissements marginaux. On sait tous qu'il peut y avoir des aléas dans les travaux, mais là, on parle de 20, 30, parfois 40 %.

Ce qui est préoccupant, c'est que ce n'est pas nouveau. Vous le savez, sur une opération très dimensionnante comme celle du transfert du MiN, il y a eu un dérapage de près de 85 % : on est passé de 70 millions à 130 millions d'euros, cela a été souligné par la Chambre régionale des comptes à l'époque. Aujourd'hui, on voit les mêmes mécanismes, la même dérive à l'œuvre, à une échelle peut-être plus diffuse et qui ne fait pas l'objet d'un débat, puisque c'est par délégation et sans véritable mise en perspective globale.

La question que cela nous pose, c'est une question de sincérité budgétaire. Nous souhaiterions effectivement qu'à partir du moment où il s'agit de l'argent du contribuable métropolitain, il puisse y avoir un travail plus fiable d'estimation initiale, mais aussi une transparence dans le compte rendu que vous en faites en cas de glissement, pour bien nous expliquer pourquoi il y a eu des dépassements. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Une petite précision pour toutes celles et ceux qui nous écoutent et qui nous regardent. Lorsqu'il y a des marchés de travaux, ces marchés reçoivent en amont l'aval de la commission d'appel d'offres de la Métropole, et à chaque fois, les explications sont données dans la commission d'appel d'offres sur le pourquoi des dépassements. Quand on prend l'exemple du MiN, il faut être très précis : c'est aussi parce que sur le MiN nous avons en plus rajouté un certain nombre d'éléments dans le programme, notamment une grande centrale photovoltaïque qui permet au MiN d'avoir un fonctionnement, peut-être pas complètement en autonomie, mais en tout cas assez largement autonome. Évidemment, quand on enrichit un programme, on a des dépassements par rapport au budget initial, mais c'est peut-être que le projet initial lui-même devait être revu à ce moment-là. Je pense que l'on peut apporter à chaque fois des explications, elles sont apportées en CAO, et je pense que dans la CAO, tous les groupes politiques sont représentés, ce qui permet à chacun d'avoir accès à l'information. »

3 – CONSEIL METROPOLITAIN - COMMISSIONS PERMANENTES - COMPOSITION

M^{me} la Présidente : « Merci. Nous allons passer à la délibération n° 3, mais auparavant, je dois demander au Conseil s'il y a bien un accord à l'unanimité pour ne pas procéder à vote secret, mais bien pour voter à main levée sur l'ensemble des désignations qui vous sont proposées ce matin. Je mets donc aux voix cette question de méthode. Est-ce que tout le monde est d'accord pour que nous puissions ne pas procéder à un vote secret et bien procéder à un vote à main levée pour l'ensemble des désignations qui vous seront proposées ce matin ? Il n'y a pas d'opposition sur ce point ? Il n'y a pas de demande spécifique de vote à bulletin secret ? Nous allons pouvoir démarrer, et je donne la parole à Bertrand Affilé pour la délibération n° 3. »

M. Affilé : « Cette délibération est importante, puisqu'elle va fixer à la fois le nombre et la composition des commissions permanentes de notre Conseil, qui sont celles dans lesquelles les dossiers sont présentés avant d'arriver dans notre instance en Conseil métropolitain. C'est une instance de présentation et de discussions souvent un peu techniques, les discussions plus politiques ayant souvent plutôt lieu ici que dans l'ambiance un peu plus feutrée des commissions qui ne sont pas forcément publiques.

Nous avons jusqu'à présent, sur le mandat 2020-2026, 10 commissions qui avaient été créées et qui étaient mentionnées dans notre règlement intérieur :

- 1^{re} : Économie, emploi, développement équilibré et alliance des territoires ;
- 2^e : Enseignement supérieur et recherche, innovation numérique, international, rayonnement, tourisme, sport, culture et Europe ;
- 3^e : Solidarité, santé, longévité et dialogue citoyen ;
- 4^e : Transition écologique, métropole nature et résilience ;
- 5^e : Mobilité ;
- 6^e : Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville et proximité ;
- 7^e : Grands services urbains ;
- 8^e : Finances ;
- 9^e : Affaires générales et personnelles ;
- 10^e : Examen des subventions soumises au Bureau métropolitain.

Nous avons un groupe de travail qui va se réunir sur le règlement intérieur et qui pourrait être à même de modifier les intitulés de ces commissions. Il n'empêche que nous devons commencer à travailler, et pour pouvoir travailler, il nous faut aujourd'hui arrêter le nombre, les noms et les compositions de chacune de ces commissions. Vous avez tous été destinataires, je crois, de la liste de tous les membres de chacune des dix commissions. Je vous propose de ne pas relire les 17 ou 18 noms à chaque fois, je vous laisse faire le cal-

cul de ce que cela peut représenter. Je pense que chaque groupe politique, que chaque président ou co-président de groupe en a été destinataire, cela permet de savoir où chacun des membres du groupe est représenté. Madame la Présidente, si vous en êtes d'accord, je vous propose de m'en tenir à cette présentation. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Merci, Madame la Présidente. Je profite de cette délibération pour vous parler de la situation économique qui, nous le savons, est actuellement complexe. Je voudrais surtout dénoncer des attaques que les salariés de Léon Grosse ont subies récemment. Elles sont évidemment inacceptables et graves. Ce sont des attaques concernant des salariés qui travaillent sur le centre de rétention administrative. On sait bien que les militants d'Extinction Rébellion et des Soulèvements de la Terre ont délibérément dégradé l'outil de travail de l'entreprise et déployé des banderoles intimidantes. Ces actes ne sont pas anodins, ils visent l'outil de travail et traumatisent les salariés qui n'ont rien à voir avec les débats actuels sur le centre de rétention. Pression et sabotage, des méthodes vraiment honteuses. Leur cible, cette fois : une entreprise de la Métropole qui ne fait qu'exercer son métier dans le cadre d'un marché public. La violence n'est pas un moyen d'expression, elle est une impasse. Comme nous respectons les agents publics, nous devons nous aussi respecter les salariés, ceux qui travaillent au quotidien. Je demande ainsi solennellement à chacun de condamner ces méthodes. C'est notre responsabilité politique, que l'on soit d'ailleurs pour ou contre ce centre de rétention. Merci, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Merci, Madame la Présidente. Je voudrais rappeler à Madame Oppelt ce qu'est un centre de rétention administrative. Contrairement à ce que peut laisser penser l'intitulé de "rétention", il s'agit bien d'une prison pour étrangers, une prison qui est aujourd'hui détenue par le ministère de l'Intérieur, avec tout ce qui a été documenté en termes de violences physiques et psychologiques dans ces lieux. Donc oui, il y a une opposition à la construction d'un centre de rétention administrative à Nantes. Ce n'est un mystère pour personne, les Écologistes et Citoyens y sont opposés depuis le début, et nous réitérons ici notre opposition à ce projet. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Merci, Madame la Présidente. C'est simplement pour souligner qu'après les propos de Madame Vitoux, on voit que les propos de Madame Oppelt étaient simples : la condamnation des violences. En réalité, sur notre territoire, s'il y a quelque chose qui doit nous réunir, c'est simplement la condamnation des violences tout court, que l'on soit pour ou contre ce centre de rétention administrative. Encore une fois, le sujet n'est pas le "qu'est-ce que font ces agents" ou "qu'est-ce que font ces salariés", c'est simplement qu'il n'y a pas de violence à laquelle on devrait consentir, encore plus quand on est en instance aujourd'hui réunie d'élus. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erika Cadarsah. »

M^{me} Cadarsah : « Nous condamnons évidemment toute violence faite aux personnes, mais nous condamnons aussi la violence feutrée, celle qui est invisible, celle qui est faite sur des corps qui soi-disant ne sont pas les mêmes, celle qui est faite à l'humanité, et celle qui est faite au nom de lois coloniales. Nous condamnons aussi cette violence-là, celle qui est silencieuse et qui peut se perpétrer lorsque l'on appuie sur un petit bouton à l'autre bout de la Terre et que l'on commande des drones. Cette violence-là aussi, il faut l'entendre. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, juste un mot avant de revenir à l'objet de la délibération – je le rappelle quand même – qui concerne la composition des commissions qui vont permettre à notre assemblée d'effectuer son travail au service des habitants de nos 24 communes. Je dis néanmoins un mot très clair et très simple sur la question qui a été abordée. Je redis ici mon opposition de principe ferme, résolue et de conviction aux CRA, partout en France et à Nantes. Je dis aussi, avec la même clarté, mon opposition à tout processus de dégradation : en démocratie, le combat se fait par celui des idées. Ces deux points sont, pour moi, extrêmement clairs.

Je vous propose que nous puissions retourner au cœur de notre délibération. Je mets aux voix ce qui a été présenté par Bertrand Affilé. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

4 – COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES - COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES DE GROUPEMENTS DE COMMANDE - ÉLECTION DES MEMBRES

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 4, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Cette fois-ci, c'est la commission d'appel d'offres permanente et la commission d'appel d'offres de groupements de commandes. Nous avons une délibération qui comporte, je crois, les deux aspects.

Pour la commission d'appel d'offres, c'est la fameuse commission qui examine les achats de la Métropole avant qu'il y ait passage dans ce Conseil, passage en Bureau, ou décision de la Présidente ou des vice-présidents délégués. Pour cette commission, là encore, vous allez voir que c'est vraiment réparti de façon proportionnelle, avec l'application de la proportionnelle au plus fort reste. Pour les titulaires : en 1, Hélène Crenn ; en 2, Robin Salecroix ; en 3, Adam Brassart, en 4 : Corentin Vinet ; en 5, Philippe Le Corre. Pour les suppléants : en 1, Ludovic Joyeux ; en 2, Myriam Gandolphe ; en 3, Hervé Camus ; en 4, Agnès Dupin ; en 5, Jean-Jacques Derrien. Ça, c'était pour la commission d'appel d'offres permanente, dont il convient de rappeler qu'elle est présidée par Patrick Grolier de façon tout aussi permanente.

La commission d'appel d'offres de groupements de commande. On retrouve deux titulaires pour le groupement de commandes de la centralité métropolitaine : Patrick Grolier, bien entendu, et Olivier Château. Ensuite, Aurélien Boulé Fournier et Ludovic Joyeux en suppléants. Pour la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la conception et l'exploitation des maquettes numériques 3D de la Métropole nantaise à des fins de communication, il y a deux titulaires : Patrick Grolier et Franckie Trichet. Pour la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la consultation relative aux études de déplacement et modélisations sur le territoire de Nantes Métropole : Patrick Grolier et François Blanchard comme titulaires, et Aurélien Boulé Fournier comme suppléant. C'est tout pour cette délibération, me semble-t-il. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention ni d'autres listes de candidats et de candidates présentées, je vous propose de passer aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette liste est donc adoptée. »

5 – COMMISSION PERMANENTE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE CONCESSION DE SERVICES - CREATION - ÉLECTION DES MEMBRES

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 5, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit de désigner nos représentants pour la commission permanente de délégation de service public, de décider de créer cette commission, et d'élire les membres. Cette commission est présidée par la Présidente ou son représentant, et composée de 5 membres du Conseil métropolitain qui sont élus parmi nous et 5 suppléants. Il vous est proposé de désigner les mêmes que pour la commission d'appel d'offres. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Est-ce qu'il y a une liste alternative qui est proposée ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

6 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - CREATION - COMPOSITION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 6, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit ici de la commission consultative des services publics locaux, qui se prononce et qui étudie chaque année le compte rendu d'activités de l'ensemble des délégataires de services publics. C'est une instance qui se réunit pour chaque session à peu près trois fois, puisqu'il y a quand même un certain nombre de délégataires et qu'il faut un certain temps pour chacun. Cela fait donc trois petites sessions. Nous proposons de fixer à 36 le nombre de ses membres, avec la Présidente ou son représentant, 17 élus du Conseil métropolitain et 18 représentants d'associations d'usagers, puisque c'est aussi la caractéristique

de cette commission consultative des services publics locaux que d'être paritaire avec les représentants des usagers.

Il vous est proposé, pour les 17 représentants du Conseil : Mahaut Bertu, Bertrand Affilé, Anthony Descloziers, François Blanchard, Sandrine Buchou, Louise Pahun, Simon Citeau, Adeline Cheriff, Robin Salecroix, Laure Beslier, Mathieu Declercq, Philippe Le Corre, Jean-Jacques Derrien, François Vouzellaud, Erwan Bouvais, Corentin Vinet et Agnès Dupin.

Ensuite, il y a 17 représentants des associations. À chaque fois, c'est la présidente ou le président, ou le représentant désigné par l'association. Je vais les lister : l'association Études et consommation CFDT, l'association INDECOSA-CGT, l'association AFOC Force Ouvrière, l'association Galeries du Zéro Déchet, l'Union des consommateurs de Loire-Atlantique, l'UFC Que Choisir, la Confédération syndicale des familles, la Confédération générale du logement, la Confédération nationale du logement, l'Union départementale consommation, logement et cadre de Vie, Écopôle, l'Union départementale des associations familiales de Loire-Atlantique, l'Institut public pour handicapés visuels, l'Association française contre les myopathies, l'ADAPEI de Loire-Atlantique, le Collectif Transport ou son représentant, et l'Association crématisse de Nantes et de sa Région. Nous avons essayé de faire en sorte de couvrir l'ensemble des champs sur lesquels nous avons des délégations de services publics. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

7 – MOBILITES - SOCIETES PUBLIQUES LOCALES (SPL) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE (SEM) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 7, Agnès Bourgeois. »

M^{me} Bourgeois : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit de désigner les représentants de Nantes Métropole dans les assemblées générales et au sein des conseils d'administration des sociétés d'économie mixte et des sociétés publiques locales dont Nantes Métropole est actionnaire. Il s'agit de la SEMITAN de NGE et de NMGS.

Pour la SEMITAN, il vous est proposé 10 titulaires au conseil d'administration : Myriam Nael, Aïcha Bassal, Robin Salecroix, Laure Beslier, Simon Citeau, Radia Essassi, Laurent Godet, François Vouzellaud, Stéphane Paragot et Corentin Vinet. Un titulaire à l'assemblée générale et au CA : Monsieur Bertrand Affilé.

Concernant NGE, il vous est proposé 3 titulaires au conseil d'administration : Véronique Cadieu, Simon Citeau et Anthony Béraud. Un titulaire à l'AG et au CA : Aurélien Boulé Fournier.

Pour NMGS, 3 titulaires au CA : Véronique Cadieu, Simon Citeau, Anthony Béraud. Un titulaire à l'AG et au CA : Aurélien Boulé Fournier. Un suppléant à l'AG : Monsieur Simon Citeau. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Je rappelle que ne doivent participer ni au débat ni au vote les noms qui ont été indiqués tout à l'heure rapidement : Myriam Nael, Aïcha Bassal, Robin Salecroix, Laure Beslier, Simon Citeau, Radia Essassi, Laurent Godet, François Vouzellaud, Stéphane Paragot, Corentin Vinet, Bertrand Affilé, Véronique Cadieu, Simon Citeau, Anthony Béraud et Aurélien Boulé Fournier. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

8 – AMENAGEMENT - SOCIETES PUBLIQUES LOCALES (SPL) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE (SEM) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 8, je vais donner la parole à Bertrand Affilé. Ne peuvent participer ni au débat ni au vote les élus suivants : Anthony Descloziers, Myriam Nael, Mahaut Bertu, Anthony Berthelot, Sandrine Buchou, Pierre Quénéa, Mélissa Helary, Axel Casenave, Mahel Coppey, Olivier Chateau, François Blanchard, Romain Boutholeau, Hélène Hazlewood, Marie Vitoux, Louise Pahun, Didier Besseyre, Sébastien Arrouet, Franckie Trichet, Marlène Collineau, Guillaume Bénét, Thomas Boucher, Thomas Quéro et Simon Citeau. Je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Merci, Madame la Présidente. Il s'agit ici de désigner nos représentants pour siéger dans les conseils d'administration des sociétés publiques d'aménagement et des sociétés d'économie mixte d'aménagement qui sont à la fois LAD SELA pour le niveau départemental, LOD LOMA pour le niveau métropolitain, NMA pour le niveau métropolitain, la SAMOA pour l'Île de Nantes, et la SPL régionale Pays de la Loire. Il s'agit d'autoriser nos élus à siéger au sein des SEM et des SPL, de les autoriser à se porter candidat pour occuper toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées, à percevoir les indemnités résultant, s'il y en a, de la fonction d'administrateur – ce qui n'est pas toujours le cas –, et par ailleurs, de pouvoir devenir président s'ils sont sollicités. Vous avez la liste. Peut-être qu'il faut que je la rappelle par structure.

- Pour la SEM LAD SELA : Anthony Descloziers comme titulaire à l'AG et au CA.
- Pour la SEM LOD, pour être titulaire au CA : Myriam Nael, Mahaut Bertu, Anthony Berthelot, Sandrine Buchou, Pierre Quénéa, Mélissa Helary et Axel Casenave. Titulaire à l'AG et au CA : Mahel Coppey.
- Pour Nantes Métropole Aménagement, 12 titulaires au CA : Myriam Nael, Olivier Chateau, Anthony Berthelot, François Blanchard, Romain Boutholeau, Mélissa Helary, Hélène Hazlewood, Marie Vitoux, Pierre Quénéa, Louise Pahun, Didier Besseyre et Sébastien Arrouet. Titulaire à l'AG et au CA : Mahel Coppey.
- Pour la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique, la SAMOA, il y a 9 titulaires au CA : Mahaut Bertu, Frankie Trichet, Marlène Collineau, Louise Pahun, Simon Citeau, Mahel Coppey, Guillaume Bénét, Sébastien Arrouet et Thomas Boucher. Un titulaire à l'AG et au CA : Thomas Quéro.
- Pour Loire Océan Métropole Aménagement, 5 titulaires au CA : Mahaut Bertu, Anthony Berthelot, Myriam Nael, Sandrine Buchou et Didier Besseyre. Une titulaire à l'AG et au CA : Mahel Coppey.
- Sur la SPL Loire Atlantique Développement : Anthony Descloziers pour l'AG et le CA.
- Sur la SPL régionale des Pays de la Loire, un titulaire à l'AG, au CA et à l'assemblée générale des Actionnaires : Anthony Descloziers. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération qui vient de vous être présentée. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

9 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CULTUREL - ÉNERGIES RENOUVELABLES - SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES (SPL) - SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM) - SOCIÉTÉS PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES (SAS) - DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE NANTES MÉTROPOLE
--

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 9, je vais redonner la parole à Bertrand Affilé. Je dois auparavant indiquer que ne peuvent prendre part ni au débat ni au vote les élus suivants : Gildas Salaün, Véronique Cadieu, Elhadi Azzi, Anne-Lise Ceran, Emmanuel Terrien, Alain Vey, Pierre-Antoine Gourraud, Frankie Trichet, Anthony Berthelot, Hélène Crenn, Cécilia Burgaud, Sébastien Arrouet, Adam Brassart, Hélène Hazlewood, Sandrine Buchou, Anas Kabbaj, Sandra Impériale, Erwan Bouvais, Patrick Lonchampt et Aymeric Seassau. »

M. Affilé : Là encore, c'est une série de propositions de nominations dans les CA des SEM et des SPL Cité des Congrès, SEMMINN, Voyage à Nantes, Saint-Nazaire Agglomération Tourisme, et au sein des SAS MIN à Watt, Nantes Métropole Énergies, MIN'ERGIE et Nantes 7 TV. Il s'agit d'autoriser les élus qui seraient nommés à éventuellement occuper toute fonction qui pourrait leur être confiée par les conseils d'administration ou les assemblées générales.

- Pour le Centre des Congrès de Nantes, 7 titulaires au CA : Gildas Salaün, Véronique Cadieu, Elhadi Azzi, Anne-Lise Ceran, Emmanuel Terrien, Alain Vey, Pierre-Antoine Gourraud. Un titulaire à l'AG et au CA : Frankie Trichet.

- Pour le Marché d'intérêt national de Nantes, la SEMMINN, 5 titulaires au CA : Gildas Salaün, Anthony Berthelot, Hélène Crenn, Cécilia Burgaud, Sébastien Arrouet. Un titulaire à l'AG et au CA : Adam Brassart.
- Pour le Voyage à Nantes, 9 titulaires au CA : Franckie Trichet, Anthony Berthelot, Hélène Hazlewood, Elhadi Azzi, Sandrine Buchou, Anas Kabbaj, Sandra Impériale, Erwann Bouvais, Patrick Lonchamp. Un titulaire à l'AG et au CA : Aymeric Seassau.
- Pour Saint-Nazaire Agglomération Tourisme, un censeur : Franckie Trichet.
- Pour MIN à Watt, un titulaire au conseil de gestion et de pilotage et à l'AG : Marie Vitoux. Un suppléant au comité de gestion de pilotage et à l'AG : Anas Kabbaj.
- Pour la SAS Nantes Métropole Énergies, un titulaire au comité stratégique pour assurer la présidence : Marie Vitoux. Deux titulaires au comité stratégique : Thomas Quéro et Hélène Crenn.
- Pour MIN'ERGIE, un titulaire au comité stratégique et à l'AG : Marie Vitoux. Pour la suppléance : Anas Kabbaj.
- Enfin, à Nantes 7 TV, un observateur en la personne d'Olivier Chateau. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je rappelle qu'il ne s'agit pas de nominations individuelles, mais bien d'un vote global qui vous est proposé. J'ai une demande de prise de parole. Allez-y, je vous en prie. »

M. Declercq : « Madame la Présidente, collègues. Les nominations au sein des sociétés publiques locales doivent attirer notre attention sur la situation sociale alarmante au sein de la SPL Le Voyage à Nantes. Depuis plus de 2 mois, un mouvement social inédit secoue cette structure emblématique de l'attractivité touristique de notre Métropole. Le malaise profond et structurel qui s'y exprime est la conséquence directe de votre politique sociale interne.

Nous, élus Insoumis, avons été à la rencontre des salariés impliqués dans cette lutte. Le constat est sans appel : les salariés dénoncent une précarité installée, une instabilité chronique des horaires, et un manque de reconnaissance du travail réel. En tant que collectivité de tutelle, vous ne pouvez ignorer les témoignages qui nous parviennent. Est-il acceptable, dans une métropole qui se prétend exemplaire sur le plan social, que des salariés soient contraints à un mouvement de grève de plusieurs semaines pour se faire entendre, avec toutes les conséquences humaines, économiques et familiales que cela engendre chez ces salariés ? Nous, élus Insoumis et Insoumises, nous leur apportons notre pleine solidarité.

Le diagnostic est posé : souffrance au travail généralisée, précarité comme système d'exploitation des salariés, inégalité de traitement entre les sites pour les diviser. Trop de salariés subissent des temps partiels imposés et des revenus insuffisants qui ne leur permettent plus de vivre décemment à Nantes. Si la direction a formulé quelques avancées pour le site des Machines de l'Île, une large partie des salariés de la SPL reste aujourd'hui sans réponse concrète et surtout sans engagement écrit. La responsabilité de Nantes Métropole est engagée. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un vague discours sur la qualité de vie et des conditions de travail qui resterait purement déclaratif.

Nous demandons donc à la collectivité d'exiger de la direction de la SPL un engagement écrit, assorti d'un calendrier précis pour tous les sites, une véritable sécurisation des revenus et des volumes horaires, et l'arrêt immédiat des méthodes de planification qui empiètent sur la vie privée. D'ici la fin du mois, une nouvelle réunion doit avoir lieu. Il est nécessaire que les élus nommés pour représenter la collectivité au sein du Voyage à Nantes aillent à la rencontre des salariés en grève et pèsent de tout leur poids pour trouver une solution à cette crise. L'écart entre l'image d'excellence culturelle que nous projetons et la réalité vécue par les salariés sur le terrain est inacceptable et ne peut plus durer. Je vous remercie. »

Applaudissement isolé.

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. J'ai une simple question concernant la SEMMINN. Par le passé, depuis de longues années, il y avait un censeur. Là, je ne vois pas passer de censeur sur la SEMMINN (qui était sans indemnité, je rassure tout le monde). »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Pour répondre en quelques mots devant le constat bien noir qui vient de nous être fait de la vie au travail au Voyage à Nantes, juste quelques précisions. En effet, les questions et revendications les plus fortes concernaient les salariés des Machines de l'Île, avec des emplois particuliers, des places liées à l'animation de nos Machines. Des solutions sont en cours de proposition par la direction. Évidemment, nous suivrons tout cela avec les nouveaux élus qui sont désignés. J'ai trouvé le propos un peu outrancier, même si, bien sûr – et ce n'est pas moi qui dirai le contraire –, quand il y a des salariés en grève, il faut écouter ce qu'ils ont à dire. C'est, je crois, ce que fait la direction du VAN en ce moment. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ? J'ai bien noté l'intervention d'Alain Vey. Sous réserve des services et des équipes qui sont en train de faire les différentes vérifications, l'ensemble des représentations de la majorité et des minorités a été conservé dans l'ensemble des différents organes, mais pas nécessairement avec le même mode d'appellation. Je suis en train de faire préciser la question spécifique que vous avez évoquée pour pouvoir vous amener des éléments de réponse. L'état d'esprit sur l'ensemble des désignations – vous le savez, puisqu'avant la séance d'aujourd'hui, il y a eu de nombreux échanges, de nombreux allers-retours –, c'est que l'ensemble des sensibilités de cette assemblée, dans le respect des principes régis par le Code général de l'action des collectivités locales, puisse être représenté. Je vous propose de mettre aux voix la délibération, le temps que l'on m'amène les éléments de précision importants et que je puisse vous apporter les précisions afférentes. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

10 – GROUPEMENTS D'INTERET PUBLIC - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

M^{me} la Présidente : « Bertrand Affilé, pour la délibération n° 10. »

M. Affilé : « Toujours des nominations, avec cette fois-ci la désignation des représentants de Nantes Métropole dans des groupements d'intérêt public. Pour le groupement d'intérêt public Loire Estuaire, il vous est proposé Fabien Gracia en tant que titulaire à l'AG, et Olivier Chateau comme suppléant. Pour la Maison départementale des adolescents, deux titulaires à l'AG : Agnès Bourgeois et Myriam Nael. Pour le Fonds de compensation de Nantes Atlantique, un titulaire à l'AG, Bertrand Affilé, et une suppléante, Adeline Cheriff. Pour Atlanpole, quatre représentants au CA et à l'AG : Frankie Trichet, Anthony Descloziers, Guillaume Bénét et Véronique Dubettier-Grenier. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée.

Avant de passer à la délibération suivante, je précise, suite à la question d'Alain Vey, qu'en ce qui concerne la SEMMINN, pour évoquer ce cas spécifique, vous avez dorénavant au nom de votre groupe des élus qui sont titulaires au sein de l'assemblée générale. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de censeur spécifiquement, puisque dorénavant, il y a un membre titulaire, comme cela a été évoqué dans les échanges préparatoires au Conseil métropolitain. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci. Ce n'est pas un sujet de parité au niveau politique, c'est simplement la nécessité d'avoir ou pas un censeur. C'est simplement cela. Je ne discute pas des parités au niveau politique et des équilibres qui ont été effectués, mais la nécessité ou pas d'avoir un censeur qui était un peu à l'écart de tout cela. C'est simplement cette question, mais je ne veux pas faire débat là-dessus. »

M^{me} la Présidente : « Non, il n'y a pas de difficulté. Je rappelle simplement que cette question est du ressort de l'assemblée générale de l'organisme en question, et donc n'est pas débattue ici, en séance. C'est la raison pour laquelle je rapportais ici simplement l'état d'esprit qui a été le nôtre dans le travail de préparation : il y a bien des membres titulaires pour s'assurer de la représentativité de notre assemblée. »

11 – POLES METROPOLITAINS - ÉLECTION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

M^{me} la Présidente : « Bertrand Affilé, pour la délibération n° 11. »

M. Affilé : « Il s'agit des désignations aux pôles métropolitains si je ne me trompe pas, les pôles métropolitains étant des instances de coopération territoriale entre des intercommunalités, voire un peu plus largement pour le pôle métropolitain Loire-Bretagne.

Pour le comité syndical du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, qui est l'instance qui porte un certain nombre d'orientations stratégiques et de travaux stratégiques qui viennent un peu en supervision de notre plan local d'urbanisme métropolitain, de notre plan de mobilité – l'ex-plan de déplacements urbains –, et d'un certain nombre d'autres documents. C'est une instance importante. Il y a 25 titulaires pour ce comité syndical : Johanna Rolland, Bertrand Affilé, Anthony Descloziers, Anthony Berthelot, François Blanchard, Aziliz Gouez, Mahaut Bertu, Simon Citeau, Fabien Gracia, Mahel Coppey, Pierre Quénéa, Laurent Godet, Sandrine Buchou, Mélissa Helary, Hélène Hazlewood, Jean-Jacques Derrien, Erwan Bouvais, Thomas Boucher, Claudine Ciglia, Axel Casenave, Anthony Béraud, Laurence Garnier, Sarah El Haïry, Matthieu Annereau et Erika Cadarsah.

Pour le pôle métropolitain Loire-Bretagne, un membre de droit du bureau en la personne de Johanna Rolland. Un suppléant ou une suppléante à la présidence au bureau : Aziliz Gouez. 5 titulaires du comité syndical, parmi lesquels on doit choisir la suppléante de la présidente : Aziliz Gouez, Bertrand Affilé, Simon Citeau, Agnès Bourgeois, Rodolphe Amailland. 5 suppléants au comité syndical : Aurélien Boulé Fournier, Mélissa Helary, Laurent Godet, Sandrine Buchou et Anthony Béraud. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nous allons devoir voter avec des modalités un peu spécifiques. J'explique quelle est la situation d'un point de vue juridique. Il s'agit d'une élection au scrutin uninominal, donc notre Conseil doit se prononcer sur chaque candidat un à un, soit en votant pour, soit en votant blanc. Ce que je vous propose pour la meilleure efficacité de notre séance, si ces modalités conviennent à tout le monde, c'est de lire chaque nom successivement. Si vous ne levez pas la main, nous considérons que vous indiquez que vous votez pour ce candidat. Si vous levez la main, nous considérons que vous votez blanc. Est-ce que le Conseil est d'accord avec ces modalités qui évitent un vote par urne à bulletin secret pour chacun des candidats qui ont été énoncés par Bertrand Affilé ? Tout le monde est d'accord avec ces modalités ? Très bien. Je propose que Bertrand Affilé puisse lister un à un les candidats pour le pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, pour commencer. »

Il est procédé au vote : Le nom de chaque élu candidat est annoncé et mis aux voix successivement.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je propose maintenant que nous puissions procéder de même pour les élus désignés pour le pôle métropolitain Loire-Bretagne. »

Il est procédé au vote : Le nom de chaque élu candidat est annoncé et mis aux voix successivement.

M^{me} la Présidente : « Merci. Les candidats présentés pour siéger au pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire sont donc élus, et les candidats présentés pour siéger au pôle métropolitain Loire-Bretagne sont donc élus. »

12 – SYNDICATS MIXTES - ÉLECTION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

M^{me} la Présidente : « Nous allons passer, chers collègues, à la délibération n° 12. Je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit ici de désigner nos représentants pour siéger dans un certain nombre de syndicats mixtes.

Le premier est l'Entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturelle, avec 7 titulaires : Thomas Quéro, Olivier Chateau, Myriam Gandolphe, Delphine Bonamy, Fabien Gracia, Laurent Godet et François Vouzellaud. 7 suppléants : Ludovic Joyeux, Cécile Bir, Robin Salecroix, Adam Brassart, Jean-Sébastien Guitton, Édith Le Dall, Agnès Dupin.

Pour le syndicat mixte de l'Établissement public de la Loire, Robin Salecroix comme titulaire, et Fabien Gracia comme suppléant.

Pour le syndicat mixte du Réseau Loire Alerte, Robin Salecroix en titulaire et Fabien Gracia en suppléant.

Pour le syndicat Loire Aval, le SYLOA, Jean-Sébastien Guitton en titulaire et Fabien Gracia en suppléant. Au comité syndical : Cécile Bir et Patrick Grolier. Au comité syndical sur le collège Loire Divatte : Jean-Sébastien Guitton et Ludovic Joyeux en suppléant.

Pour le syndicat mixte de Grand Lieu Estuaire, 5 titulaires : François Blanchard, Patrick Grolier, Dorothée Delprat de La Montagne, Adeline Cheriff, Philippe Berthou. 5 suppléants au comité syndical : Laure Beslier, Thomas Quéro, Delphine Bonamy, Fabien Gracia et Anne-Claire Goyer.

Pour l'Établissement public territorial du bassin de la Sèvre Nantaise, 3 titulaires : Fabien Gracia, Louise Pahun, Rodolphe Amailland.

Pour le syndicat mixte Angers Nantes Opéra, 8 titulaires : Olivier Chateau, Cécile Bir, Aymeric Seassau, Elhadi Azzi, Anas Kabbaj, François Vouzellaud, Anthony Béraud, Foulques Chombart de Lauwe. 8 suppléants : Bertrand Affilé, Hélène Crenn, Aurélien Boulé Fournier, Louise Pahun, Édith James, Axel Casenave, Didier Besseyre et Patrick Lonchamp.

Pour le syndicat mixte de l'Orchestre national des Pays de la Loire, 5 titulaires : Olivier Chateau, Aymeric Seassau, Elhadi Azzi, Axel Casenave, Patrick Lonchamp, 5 suppléants : Myriam Nael, Véronique Cadieu, Louise Pahun, Anas Kabbaj et Pierre-Antoine Gourraud. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alors, est-ce qu'il y a d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, nous allons dans une première étape procéder de la même manière que précédemment, puisque pour les syndicats mixtes EDENN, Grand Lieu Estuaire, ONPL et Établissement public de la Loire, il s'agit là aussi d'une élection au scrutin uninominal. S'il y a unanimité en termes de méthode, je propose que nous procédions de la même manière que pour la délibération précédente. Cela convient à tout le monde. Nous allons donc procéder à la lecture de chaque nom successivement. Si vous ne levez pas la main, cela signifie un vote favorable pour ce candidat. Si vous levez la main, cela signifie un vote blanc. Tout le monde est bien d'accord avec ces différentes modalités ? Je propose que nous démarrions par la lecture des candidatures pour l'EDENN. »

Il est procédé au vote : Le nom de chaque élu candidat est annoncé et mis aux voix successivement.

M^{me} la Présidente : « Merci. Les candidats présentés pour siéger à l'EDENN sont donc élus. Nous allons passer à l'Établissement public de la Loire. »

Il est procédé au vote : Le nom de chaque élu candidat est annoncé et mis aux voix successivement.

M^{me} la Présidente : « Merci. Les candidats présentés pour siéger à l'Établissement public de la Loire sont donc élus. Nous allons passer maintenant à Grand Lieu Estuaire. »

M. Affilé : « On a la même liste, mais présentée différemment. Grand Lieu Estuaire. »

Il est procédé au vote : Le nom de chaque élu candidat est annoncé et mis aux voix successivement.

M^{me} la Présidente : « Merci. Les candidats présentés pour Grand Lieu Estuaire sont donc élus. Nous allons passer à l'ONPL. »

Il est procédé au vote : Le nom de chaque élu candidat est annoncé et mis aux voix successivement.

M^{me} la Présidente : « Merci. Les candidats présentés pour l'ONPL sont donc élus. Pour l'ensemble des autres syndicats mixtes, est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autres candidats déclarés. Je précise que pour ces autres syndicats mixtes, nous pouvons procéder par un vote unique sur l'ensemble des noms proposés, puisque ce n'est pas par scrutin uninominal. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

13 – ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE - ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE SITUES SUR LES COMMUNES DE NANTES METROPOLE - ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

M^{me} la Présidente : « Nous allons passer à la délibération n° 13, et je dois préciser que Mahaut Bertu, Pierre-Antoine Gourraud et Franckie Trichet ne peuvent prendre part ni au débat ni au vote. »

M. Affilé : « Il s'agit de désigner nos représentants dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et ensuite dans les établissements publics locaux d'enseignement du second degré. Peut-être que je ne vais pas lire l'intégralité de la liste, puisqu'à ma connaissance, on doit être à peu près à 6 pages. Je pense que l'on peut peut-être s'en passer, si ce n'est souligner que pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, on peut peut-être faire un traitement à part. Il y a une modification sur Couëron, me dit-on. Quelle est la modification sur Couëron ? OK. Pour les établissements d'enseignement supérieur, je ne fais pas la lecture non plus. Merci, Madame la Présidente. Vous avez 6 pages de propositions, avec juste une petite modification par rapport à la première version que vous avez eue sur Couëron, où titulaires et suppléants sont switchés. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

14 – LOGEMENT SOCIAL - NANTES METROPOLE HABITAT - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - APPROBATION - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 14, je redonne la parole à Bertrand Affilé. Il s'agit cette fois de logement social et de la composition du conseil d'administration de Nantes Métropole Habitat. »

M. Affilé : « Il vous est proposé de fixer à 30 le nombre d'administrateurs du conseil d'administration de l'office public Nantes Métropole Habitat, avec 10 élus métropolitains, 8 personnes qualifiées non membres du Conseil métropolitain, 1 représentant d'association, 2 institutions socio-professionnelles, 5 représentants de locataires et 4 représentants du personnel. Évidemment, ce n'est pas nous qui désignons les représentants du personnel ou les représentants des locataires, puisque des modes de désignation spécifiques ont lieu. Nous n'avons à nous prononcer que pour les titulaires venant de nos rangs, pour les personnes qualifiées, le représentant de l'association et les institutions actrices du logement.

Pour les 10 titulaires, il vous est proposé : Aïcha Bassal, Romain Boutholeau, Cécile Bir, Christophe Jouin, Cécilia Burgaud, Agnès Bourgeois, Cécilia Blumental, Didier Besseyre, Brigitte Dousset et William Aucant. Pour les 8 personnes qualifiées non membres du Conseil métropolitain : Fari Salimi, Guy Boré, Bernadette Guet, Abbassia Hakem, Valérie Coussinet-Ndiaye, Paulette Gandon-Tourneux, Joël Guillou et Claire-Anne David-Lecourt. Pour le représentant de l'association d'insertion, en l'occurrence : Didier Gendron. Et pour les acteurs du logement : la CAF et Action Logement Services. »

M^{me} la Présidente : « Merci. William Aucant. »

M. Aucant : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour, chers collègues. Aujourd'hui, cette délibération installe la gouvernance de Nantes Métropole Habitat. Nantes Métropole Habitat, ce n'est pas un bailleur comme les autres, c'est le premier bailleur social de l'agglomération, avec plus de 20 000 logements et près de 40 % du parc social métropolitain. C'est un office de puissance publique et l'un des bras essentiels de notre politique métropolitaine du logement. Quand nous parlons de logement social, nous ne parlons pas seulement de patrimoine, de bilan, de mètre carré ou d'opérations urbaines ; nous parlons de vies, de familles, d'enfants, de personnes âgées, de travailleurs, de retraités, de personnes seules. Pour beaucoup, le logement social est le seul point fixe dans une existence déjà fragilisée.

Pour nous, les Insoumis, le logement social n'est pas un parc à gérer, c'est un droit à garantir partout. Aux Dervallières, à Nantes Nord, à Bellevue, sur l'Île de Nantes, dans les cages d'escalier, dans les halls, devant les écoles, on nous parle de NMH. Trop souvent, nous entendons la même histoire : des habitants qui signalent, des habitants qui relancent, qui attendent, des réponses qui tardent, des problèmes que l'on minimise, et parfois, cette petite musique insupportable qui consiste à renvoyer la responsabilité vers les locataires

eux-mêmes. “Il faut aérer, il faut nettoyer, il faut repeindre.” Non. Pendant des années, avant même d’être élu ici, j’ai été saisi comme conseiller régional par des habitants de logements sociaux nantais. Ce n’est même pas la compétence directe de la Région. C’est pareil pour nos deux députés Insoumis. Et pourtant, ils venaient nous voir. Quand des personnes en viennent à chercher un conseiller régional, cela dit quelque chose de grave : les circuits ordinaires ne répondent plus assez, la parole locataire se perd quelque part entre l’agence, le bailleur, la mairie, la Métropole et les services.

Maintenant que nous sommes élus ici, dans cette assemblée, nous ne laisserons pas la parole se perdre. Je pense aux habitants de la rue Conan Mériadec, en plein cœur de l’agglomération sur l’Île de Nantes, qui alertent depuis 2024 sur des problèmes de VMC, de moisissures, d’eau chaude, de chauffage et de parties communes. Je pense aux habitants du 34-36 rue Romain Rolland à Bellevue, confrontés à la démolition, au logement subi, à cette angoisse très concrète de son logement. Un logement, ce n’est pas seulement une surface, c’est une école, un médecin, un arrêt de transport, un voisinage et une histoire. On ne déplace pas une vie comme on déplace une case sur un plan. Je pense aussi aux cages d’escalier des Dervallières, à deux pas de l’office de NMH, où les habitants ont attendu des mois pour que des réparations soient faites sur leur sas d’entrée. Je pense plus largement à toutes ces situations du parc social métropolitain, y compris hors patrimoine NMH – rue du Québec, Sillon de Bretagne, Château de Rezé et ailleurs –, qui disent toutes la même chose : la question n’est plus seulement celle du nombre de logements sociaux, mais celle de la dignité réelle. Dans tous les cas, le sujet, c’est “qui répond, qui répare et dans quel délai”.

Je le dis avec sérieux, nous ne sommes pas ici pour dire que rien n’est fait : des équipes travaillent, des investissements existent, des rénovations sont engagées. Mais voilà la contradiction politique : la Métropole et l’office savent planifier de grands projets, signer des conventions, programmer des millions, organiser des rénovations. Ce sont beaucoup d’investissements sur le papier, mais ils ne garantissent pas encore les bases républicaines du logement social : un logement sain, chauffé, ventilé. Ce qui est insupportable, c’est le décalage qu’il y a entre les millions investis dans les rénovations et ce que vivent réellement les habitants au quotidien. La Chambre régionale des comptes a publié en décembre 2025, durant notre campagne, un rapport qui souligne des fragilités structurelles, que le nombre d’attributions baisse alors que la demande augmente, que la création des logements reste faible, et que la rotation est trop basse pour desserrer l’étau. L’office a mis en service, entre 2019 et 2024, en moyenne, 260 logements par an pour notre Métropole, soit 1,1 %. Dit autrement, on demande aux habitants de supporter des démolitions, des mutations et des attentes interminables, dans un système qui lui-même peine à organiser la rotation.

Nous sommes devant une responsabilité politique, et cette responsabilité s’inscrit dans un contexte national dramatique. L’effort demandé aux bailleurs sociaux et aux collectivités est aggravé par des années de désengagement de l’État, par l’abandon de la politique nationale du logement, et par les choix d’Emmanuel Macron et de ses gouvernements successifs qui ont affaibli les moyens du logement social et fait peser davantage d’efforts sur les collectivités locales. Il faudra bien, à un moment, à défaut de députés socialistes qui ne votent plus les censures avec le reste de la gauche, que les grandes métropoles disent clairement “non” à cette trajectoire. Non, les collectivités ne peuvent pas être la variable d’ajustement permanente des politiques d’austérité. Non, les bailleurs sociaux ne peuvent pas absorber sans fin le retrait de l’État. Et non, les locataires ne doivent pas payer dans leur salle de bain, dans leur cage d’escalier ou dans leur facture de chauffage les conséquences budgétaires de choix décidés dans des bureaux à Paris. Parce que l’État se désengage, notre responsabilité locale est encore plus grande. Notre Métropole ne peut pas s’habituer à l’insupportable, elle doit organiser la résistance sociale, écologique et démocratique. Quand la droite nantaise et métropolitaine rêve de propriété privée et de retour en arrière, nous devons réaffirmer notre camp.

Alors, au moment où cette gouvernance s’installe, notre groupe Insoumis adresse un message simple : nous serons attentifs à la salubrité des logements, aux délais de réparation et à la qualité des relogements, à la parole des locataires et à ce que les remontées du terrain ne se perdent pas dans les circuits administratifs. Nous ferons remonter les situations. Maintenant, il faut réparer : réparer les logements, réparer la relation avec les habitants, réparer la promesse du logement social. C’est avec cette exigence que nous prendrons toute notre place dans ce débat. Nous vous remercions. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Bonjour à tous. Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, cette délibération est effectivement l’occasion d’évoquer la politique du logement social, mais aussi l’opportunité pour nous, si vous en êtes d’accord, d’aborder le projet de loi de relance du logement proposé encore tout récemment par le gouvernement. Il était temps, car la crise du logement n’est plus contestable, mes chers collègues. Elle est évidemment documentée, massive, elle s’installe dans la durée. En France, ce sont 2,6 millions de ménages qui attendent un logement social. La production, quant à elle, s’est effondrée sous la barre des

300 000 logements autorisés en 2025, et près de 4,2 millions de nos concitoyens sont aujourd'hui mal logés. Cette crise, nous ne la regardons pas de loin : à Nantes Métropole, elle se vit aussi concrètement, en témoignant la liste d'attentes pour accéder à un logement social, ou encore les délais d'attribution beaucoup trop longs.

Dans ce contexte, certaines annonces du gouvernement peuvent sembler aller dans le bon sens, notamment les sujets de relance de la rénovation urbaine, mais elles interviennent après plusieurs années, cela a déjà été évoqué, de décisions qui ont objectivement fragilisé le secteur du logement social. N'oublions en effet jamais les effets délétères de ces politiques nationales, à l'image de la réduction du loyer de solidarité qui représente plus d'un milliard d'euros prélevés chaque année sur les bailleurs sociaux. Ce sont ces milliards d'euros qui manquent effectivement pour plus de maintenance, plus de rénovation et plus de construction.

Certaines orientations de ce projet de loi appellent à la vigilance, mes chers collègues. Sur les passoires thermiques, d'abord : permettre leur remise sur le marché peut répondre à une urgence quantitative, mais cela ne peut pas devenir une solution durable. Les logements classés F et G représentent environ 17 % du parc, et ce sont souvent les ménages les plus modestes qui en supportent les conséquences avec des factures énergétiques lourdes. L'objectif de rénovation ne peut pas être repoussé, il doit être enfin rendu possible.

Le point le plus structurant concerne l'attribution des logements sociaux eux-mêmes. Aujourd'hui, ce système repose sur un équilibre entre les bailleurs, les collectivités et l'État. Le préfet dispose notamment d'un contingent d'environ 30 % des logements qui permet de répondre à des situations prioritaires, dans une logique d'équité nationale. Le projet de loi ouvre la possibilité de transférer tout ou partie de ce contingent aux collectivités qui le souhaitent. C'est une évolution importante qui peut répondre à un besoin de territorialisation, mais qui soulève des questions de fond. Comment garantir que les publics prioritaires continueront d'être logés de manière équitable sur l'ensemble du territoire ? Comment éviter les différences de pratiques entre collectivités dans un contexte de tension ? Et comment maintenir la transparence et la confiance dans un système déjà sous pression ? Ce n'est pas un simple ajustement technique, mes chers collègues, c'est une évolution qui touche directement à l'égalité d'accès au logement et qui mérite un cadre clair et partagé.

Enfin, il faut le dire aussi en conclusion, la logique globale du texte continue de s'appuyer largement sur des mécanismes incitatifs en direction du secteur privé, alors même que la demande de logement social n'a jamais été aussi élevée, et que la demande et le besoin de planification et de régulation n'ont jamais été aussi élevés. À Nantes Métropole, nous sommes pleinement engagés pour produire davantage, pour rénover plus vite et garantir un accès équitable au logement, mais chacun le voit : les collectivités ne pourront pas à elles seules compenser les déséquilibres nationaux. La relance du logement ne sera crédible que si elle s'accompagne de moyens à la hauteur et d'une cohérence dans la durée. Cela suppose aussi de tirer les leçons des politiques passées, car face à une crise de cette ampleur, il ne s'agit pas seulement d'aller vite, comme le veut le gouvernement, il s'agit d'aller juste et de tenir un cap clair. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Merci, Madame la Présidente. Quelques éléments de réponse à ce qu'a évoqué Monsieur Aucant. Il est dommage de caricaturer ainsi l'action de Nantes Métropole Habitat, qui a non pas 20 000 logements, mais 25 000 logements sur l'ensemble de l'agglomération, et dont l'engagement des agents en termes de proximité fait partie des points forts et des engagements quotidiens de l'ensemble du personnel. Cela se fait notamment par l'action dans les agences de proximité qui sont situées dans les quartiers politique de la ville, qui sont une force en termes de connexion et de rapport aux habitants, de service aux habitants. J'ai dit pendant tout le mandat que nous devions aux habitants du logement social la même qualité de service que l'on peut trouver par rapport à un syndic global, et que si nous accueillons à Nantes Métropole Habitat les plus fragiles de nos concitoyens, c'est justement pour ces raisons que nous devons ce service et cet accompagnement. Au-delà du fait de leur fournir la possibilité de se loger à des niveaux de loyer qui relèvent du HLM, nous leur devons aussi la qualité de logement dans les quartiers.

Sur cette question de l'humidité, d'abord, nous avons évoqué ce sujet depuis maintenant un certain temps à Nantes Métropole Habitat, notamment en lien avec les associations de locataires. Ce sujet de l'humidité fait aujourd'hui partie, sur tout un quart nord-ouest de la France, d'une réalité liée notamment au changement climatique, mais pas que. Nous nous en sommes emparés avec une cellule de veille particulière pour travailler, pour apporter une réponse en accompagnement et en intervention travaux auprès des locataires. Nous le faisons régulièrement. Il faut savoir que c'est une réalité physique qui touche l'ensemble des bailleurs –

pas seulement sociaux, parce que cela se retrouve aussi dans le parc privé –, et qu'il y a un travail de régulation entre les bailleurs pour trouver des solutions techniques, des réponses au quotidien, et une réponse technique globale sur le parc.

Je le redis, il y a effectivement une crise du logement en France. Elle touche évidemment les locataires et Nantes Métropole Habitat. Il n'y a, en effet, jamais eu aussi peu d'attributions, notamment parce que – on l'a dit à plusieurs reprises dans le précédent mandat – le parcours résidentiel qui pouvait accompagner les locataires du logement social est aujourd'hui bloqué, donc forcément, il y a moins de logements qui se libèrent. Pour cela, il est nécessaire de produire du logement. Vous évoquez des chiffres, Monsieur Aucant : l'année dernière et cette année, nous avons atteint un niveau de production qui n'avait jamais été fait depuis longtemps, nous avons 450 logements sociaux en production et livraison. Ce sont des chiffres historiques, puisque depuis maintenant plusieurs dizaines d'années, ce montant n'avait pas été atteint. Nous le faisons parce que nous savons qu'il faut aussi détendre la production de logements locale.

Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Robin Salecroix, il y a une action locale des collectivités par les moyens de Nantes Métropole Habitat, mais cela répond aussi à un problème national de financement du logement social. Le monde HLM est soumis, depuis 2017 et l'arrivée d'Emmanuel Macron, à des attaques qui tapent sur ses moyens de financement. Nous avons continué dans ce cadre-là à surveiller le développement et la production de logements sociaux, et la proximité n'a jamais été abandonnée et mise en cause depuis 6 ans, avec les agences, des services nouveaux, le service de relations clientèles, et un suivi des réclamations. Je le redis, c'est un engagement quotidien de l'ensemble des agents. Nous avons même rajouté des points de proximité supplémentaires, donc je ne peux pas vous laisser dire qu'il y aurait un abandon ou un laisser-aller sur ces sujets. Au contraire, nous avons renforcé pendant ces 6 ans les moyens de répondre aux demandes des habitants, parce que cette question du logement, de la qualité du logement pour ceux qui n'ont pas, parce que c'est la crise du logement, le choix de leur logement, nous la devons et nous nous y tenons régulièrement. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Foulques Chombart de Lauwe. »

M. Chombart de Lauwe : « Merci, Madame la Présidente. C'est intéressant de voir qu'entre votre majorité composite et votre opposition LFIste, manifestement, ils se coordonnent, puisqu'ils ont des papiers déjà écrits qui se répondent. Ce mandat va être long, à mon avis... »

Quant à Monsieur Salecroix, d'abord, qu'il n'hésite pas à déposer un vœu quand il s'agit d'aborder un texte législatif qui est en cours de discussion, puisque je ne crois pas qu'il y ait ici de compétences en matière de vote des lois. S'agissant du logement, on sort d'une campagne où, effectivement – je pense que je pourrais reprendre quasiment mot pour mot au moins la première moitié de l'intervention de mon collègue William Aucant, et cela n'arrivera pas tous les jours –, on a été énormément interpellés sur le manque d'entretien du logement social. Pour les gens qui nous écoutent, les Nantais et plus largement les habitants de la Métropole, il faudrait être clair sur le fait que c'est un sujet de priorité.

Madame la Présidente, on veut vous interpellier aujourd'hui : pour Nantes Métropole Habitat, c'est une question de priorité. Vous avez fait le choix de proposer 40 % de logements sociaux et 20 % de logements abordables pour toute nouvelle opération de construction de logements dans la Métropole. Sur ce point, vous avez proposé un mécanisme qui va bloquer les mécanismes de production du logement, tout le monde le sait. C'est effectivement sur ce point que je serai en désaccord assez complet avec Monsieur Aucant, mais en revanche, plutôt en accord avec Monsieur Quéro. Il y a un sujet de production, et pour cela, il faut libérer. Pour réussir à produire, il faut réussir à réoxygéner le circuit de la production du logement. Pour cela, il faut effectivement s'appuyer sur le secteur privé, puisque c'est lui qui produit une grosse partie du logement social, je ne suis pas sûr que tous les gens qui nous écoutent le sachent. Entre le plafonnement des loyers que vous proposez et la question des presque 60 % de logements aidés sur les nouvelles opérations, vous allez complètement bloquer le système de production du logement.

La deuxième chose, c'est une question de priorité. La priorité, c'est l'entretien des logements de Nantes Métropole Habitat. Quand vous demandez à Nantes Métropole Habitat de financer le Cinématographe pour 7,4 millions d'euros, vous êtes à côté des missions prioritaires de Nantes Métropole Habitat. Ces 7,4 millions d'euros, c'était autant pour lutter contre les problèmes d'humidité, d'insalubrité, et les parties communes qui sont insalubres.

Sur ces sujets, Madame, nous continuerons pendant tout ce mandat à vous mettre la pression, pour que vous soyez sur les bonnes priorités, et non pas sur des schémas qui empêchent la construction de logements sur la ville. »

Applaudissement isolé.

M^{me} la Présidente : « Merci. William Aucant, pour une deuxième et donc brève intervention. »

M. Aucant : « Merci, Madame la Présidente. Non, Monsieur Quéro, il ne suffit pas de se défausser sur les agents. Si NMH a les oreilles qui sifflent, c'est votre bilan, Monsieur Quéro, sur le mandat précédent. Je pense que quand on est responsable politique, on se doit d'assumer. Quand vous parlez de caricature, moi je parle de la vie des gens. Nous, les Insoumis, faisons beaucoup de porte à porte, nous avons énormément de remontées. Je pourrai toutes vous les adresser s'il le faut, ou adresser cela à le ou la nouvelle Présidente de Nantes Métropole Habitat. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Très rapidement, pour rebondir sur les propos de Monsieur Chombart de Lauwe, je suis tout à fait gré de voir qu'il rejoint les Insoumis sur un certain nombre de sujets. Comme quoi, la vie politique réserve un grand nombre de surprises, y compris en ce lundi matin. Monsieur Chombart de Lauwe, vous trouverez effectivement toujours les communistes et notre majorité de gauche pour venir aborder des textes nationaux qui impactent la vie quotidienne de nos concitoyens, notamment en matière de logement, et notamment en matière de logement social. Ce que j'ai évoqué ce matin, c'est un projet de réforme qui va venir bouleverser de manière grande, importante et stratégique le logement social dans ce pays, que ce soit sur ses modes d'attribution de lien entre l'échelon national et local, que ce soit sur la remise en location d'un certain nombre de passoires thermiques et énergétiques, ou que ce soit encore sur les moyens financiers dédiés justement à ces politiques publiques. Permettez-nous, en tant qu'élus locaux, de nous saisir des grands sujets nationaux, notamment en direction du législateur pour l'alerter lorsqu'il y a des dérives et des risques.

Ensuite, Monsieur Chombart de Lauwe, répéter dix fois une contre-vérité n'en fait pas une vérité. Vous prenez les choses à l'envers : la réalité, c'est que le logement public, les bailleurs sociaux, à l'inverse de ce que vous avez évoqué, contribuent au financement et à la solvabilisation, y compris des opérations privées. On pourrait notamment parler des ventes en futur état d'achèvement et d'autres dispositifs. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, le marché est en incapacité de répondre aux besoins, que la question du logement n'est pas seulement une question de marchandises, et que la main invisible du marché que vous prétendez défendre est aujourd'hui incapable de répondre aux besoins de nos concitoyens, comme elle est incapable de répondre aux problématiques environnementales de notre période et de notre société. C'est cela que j'ai souhaité souligner, et je continuerai de le faire, cela ne vous en déplaît pas. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste trois mots pour finir sur ce sujet, qui est évidemment un sujet extrêmement important, parce qu'il en va de la vie des gens, parce qu'il en va de la dignité des habitantes et des habitants, et en particulier des plus fragiles. Un premier mot pour corriger une inexactitude dans vos propos, Monsieur Chombart de Lauwe, et cela permettra que les choses soient bien claires pour tout le monde. L'engagement qui est le nôtre, c'est 40 % dans la production sur la Ville de Nantes et au global. Ce n'est donc pas sur l'ensemble des communes de la Métropole, et ce n'est pas opération par opération, contrairement à ce que vous avez indiqué dans votre intervention.

Deuxièmement, je veux saluer l'intervention de Robin Salecroix et de Thomas Quéro qui ont eu raison, bien sûr, de faire le lien entre le désengagement de l'État en matière de logement social et la réalité des bailleurs. Soyons un petit peu honnête entre nous : tout le monde sait que sur ces dix dernières années, il y a eu un désengagement massif en matière d'investissement dans le logement social. Oui, il y a un paradoxe, oui, il y a une difficulté : demander à nos bailleurs de faire toujours plus avec toujours moins d'un point de vue national. C'est l'équation extrêmement complexe à laquelle ils et elles sont confrontés.

La dernière chose que je dirai, c'est que je crois que l'on peut affirmer très clairement, très fermement et très tranquillement que oui, les équipes de Nantes Métropole Habitat font un travail conséquent, un travail engagé, un travail de qualité. Je voudrais remercier Thomas Quéro, qui a exercé ces dernières années la présidence de Nantes Métropole Habitat, de l'avoir rappelé. Je crois que l'on peut aussi dire que oui, sur des sujets aussi importants, la recherche de l'amélioration permanente des réponses au quotidien, attendues légitimement par les habitantes et les habitants, doit tous nous mobiliser, et ce sera une des priorités de la feuille de route qui est la nôtre. C'est pour moi extrêmement clair, et c'est en effet un sujet qui est, pour les habitantes et les habitants, extrêmement important.

Enfin, je ne laisserai aucune leçon donnée sur ce sujet par celles et ceux qui commentent, qui votent, et qui se prononcent quasiment systématiquement contre les plus emblématiques opérations de logement social. C'était vrai hier place Aristide Briand, quand nous avons décidé 50 % de logement social à côté du site de l'ancienne prison. C'est vrai aujourd'hui avec les opérations Crédit Municipal ou Cinématographe. Il y a toujours une bonne, ou plutôt une mauvaise raison, de ne pas voter, de ne pas soutenir quand il s'agit des opérations que nous menons (je parle exclusivement de la Ville de Nantes, je ne me prononce pas là sur la manière dont les choses se sont passées dans les autres communes de la Métropole). Un, on va continuer à investir dans le logement social. Deux, on va continuer à produire du logement social et à l'assumer. Trois, nous allons continuer à penser une nouvelle étape de la régulation du logement, parce que oui, nous pensons que c'est une nécessité. Et enfin, nous allons faire de la quotidienneté sur ces enjeux une priorité renforcée et une attention soutenue. C'est clairement la feuille de route que je nous fixe pour ce nouveau mandat.

Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

15 – LOGEMENT SOCIAL - ORGANISMES D'HABITATION A LOYER MODERE (HLM) - ATLANTIQUE ACCESSION SOLIDAIRE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 15, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit de désigner nos représentants dans divers organismes d'habitation à loyer modéré, dans divers organismes de logement social. Si vous me permettez, je pense que cela a été un peu oublié, mais il est bon de se rappeler – et je pense que Pascal Pras aurait été heureux qu'on le signale – que dans le mandat précédent, nous avons mis nous-mêmes en place un plan de relance du logement social sur le territoire de Nantes Métropole. On n'a donc pas attendu que l'État nous fasse signe, on a pris nos responsabilités et on a fait ce que l'on avait à faire. Ceci étant dit, je vais vous proposer de désigner :

- Pour le CA de CIF Coopérative, la SCIC HLM : Christophe Jouin ;
- Pour Harmonie Habitat, un titulaire à l'AG et au CA : Agnès Bourgeais ;
- Pour Atlantique Habitations, un titulaire à l'AG et au CA : Cécilia Burgaud ;
- Pour la Nantaise d'Habitations, un titulaire à l'AG et au CA : Agnès Bourgeais ;
- Pour la Maison familiale Loire-Atlantique, un titulaire à l'AG et au CA : Agnès Bourgeais ;
- Pour Atlantique Accession Solidaire, trois titulaires à l'AG et au CA : Anthony Descloziers, Agnès Bourgeais et Claudine Ciglia. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

16 – ASSOCIATIONS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 16, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit toujours de désignations dans des associations. Là, nous avons une liste un peu conséquente. Je ne sais pas si je suis obligé de tout... On me fait signe que non, je ne suis pas obligé de lire les 10 pages. Je signale que par rapport à la liste qui vous avait été transmise, dans l'organisme Établissement public foncier de Loire-Atlantique, le quatrième suppléant ne sera pas Hervé Camus mais Adam Brassart. Sinon, je crois que nous sommes sur les éléments que j'avais indiqués et qui sont dans les documents. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

17 – ORGANISMES DIVERS - DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 17, je redonne la parole à Bertrand Affilé. Je dois préciser que Marlène Collineau ne peut prendre part ni au débat ni au vote. »

M. Affilé : « Justement, il s'agissait de l'EPF. J'ai été un peu trop loin tout à l'heure dans la liste des associations ou des structures, et je crois que j'aurais dû mettre à part l'Établissement foncier de Loire-Atlantique, avec la modification que je vous ai signalée. Sinon, vous avez tout un ensemble de nominations qui sont proposées dans les instances qui sont le CA de l'EPFLA, la SAFER, la Société d'aménagement foncier d'établissement rural, l'Observatoire régional des transports des Pays de la Loire, la Commission consultative de l'environnement de la Commission consultative de l'aéroport de Nantes Atlantique, avec 6 titulaires et 6 suppléants, la Commission consultative économique de l'aéroport de Nantes Atlantique, l'Observatoire territorial autour de Nantes Atlantique, le Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire, la Conférence régionale des sports, le Fonds métropolitain pour la culture, l'EPCC Mixt, la Commission locale de l'eau du SAGE de Loire-Atlantique, celle du SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand Lieu, du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise, la Commission de site Arc-en-ciel, de Alva, de Valo'Loire, de Brenntag, les commissions d'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, le système d'endiguement de la Divatte pour la GEMAPI, tout un ensemble de structures pour l'emploi, le comité local pour l'emploi de Loire-Atlantique Centre, celui du Territoire zéro chômeur de longue durée pour Nantes, pour Rezé, le centre de gestion de Loire-Atlantique, en matière d'éducation, le CDEN, le Conseil départemental de l'éducation nationale, la Commission départementale par la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté, l'Établissement régional d'enseignement adapté, et enfin, l'Agence France locale, la commission de règlement amiable. Je crois que j'ai fait le tour. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erika Cadersah. »

M^{me} Cadersah : « Madame la Présidente, chers collègues, un budget d'urgence non plafonné est mobilisable ici, à la Métropole. Notre groupe, qui se revendique anti-guerre, se demande : si le gouvernement des va-t-en-guerre décide de réquisitionner un budget en grande partie pour la guerre, envisagez-vous des mécanismes de protection pour garantir le fonctionnement optimal de la Métropole, pour que nous assurions nos missions sociales et écologiques, même dans l'urgence ? Que comptez-vous mettre en place et quels investissements prévoyez-vous pour préserver la couronne agricole métropolitaine, pour le bien et le bon manger pour tous ? »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention... Je suis désolée, je ne suis pas sûre d'avoir compris l'objet précis de votre questionnement en lien avec la délibération. Je veux bien vous redonner la parole une minute, si vous voulez m'éclairer sur le lien entre la délibération et votre questionnement, pour que je puisse y apporter une réponse précise. Sinon, j'entendrai que c'est une déclaration un peu de principe général. C'est plutôt de cela qu'il s'agit ? D'accord. Considérons que c'est une déclaration de principe général, et je ne doute pas que dans les débats à venir, nous aurons l'occasion, les uns et les autres, d'y revenir. Très bien. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

18 – CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT DE CONSEILLER METROPOLITAIN - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 18, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit d'une délibération qui concerne les conditions d'exercice du mandat de conseiller métropolitain, avec un certain nombre d'éléments :

- Des remboursements de frais de transport et de séjour pour participer à certaines réunions, lorsque nous avons des lettres de mission pour nous rendre sur des déplacements ;
- Des frais d'exécution d'un mandat spécial, lorsque celui-ci nous a été attribué ;

- Des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide de toute nature liés au handicap (tout cela figure dans notre délibération, qui elle-même reprend un certain nombre de dispositions du CGCT) ;
- Des frais de garde d'enfants et d'assistance aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux personnes ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile.

C'est tout un ensemble de remboursements de frais.

Deuxième rubrique en matière de droit à l'information avec un certain nombre d'éléments, notamment l'adresse mail Nantes Métropole et l'accès au portail informatique où nous sont transmis tous les documents nécessaires à notre Conseil métropolitain et aux commissions. Il y a aussi le droit à l'information adapté aux fonctions d'élu métropolitain. Je rappelle que c'est compris entre 2 et 20 % du montant global des indemnités versées. Là encore, c'est statutaire. Il vous est proposé de mettre en œuvre l'ensemble de ces éléments, tout simplement dans le but de pouvoir réaliser nos mandats dans les meilleures conditions possibles. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

19 – DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE DE L'ÉTAT 2019-2026 EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL ET DU PARC PRIVE - PROGRAMMATION 2026 - AVENANTS AU TITRE DE L'ANNEE 2026 AUX CONVENTIONS AVEC L'ÉTAT ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) - APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 19, Agnès Bourgeois. »

M^{me} Bourgeois : « Merci, Madame la Présidente. Nantes Métropole est délégataire des aides à la pierre de l'État depuis 2006. La délégation des aides à la pierre engage l'État et la collectivité pour 6 ans renouvelables. Le champ de compétences délégué par l'État à Nantes Métropole concerne, d'une part les décisions d'attribution des aides, et d'autre part la notification de ces décisions aux bénéficiaires du parc social et du parc privé. Les objectifs annuels et la dotation financière sont fixés chaque début d'année dans le cadre d'un avenant, et c'est bien l'objet de cette délibération.

Les objectifs fixés pour 2026. Concernant le logement social, et compte tenu du niveau de production de logements sociaux des années précédentes, l'État met en place une première dotation permettant de financer 1 053 logements en PLUS et en PLAI, et l'enveloppe allouée par l'État pour réaliser cet objectif est de 5 961 101 euros.

Concernant le logement abordable, l'État délègue une dotation de 589 logements à agréer en PLS. Pour l'amélioration de l'habitat privé, les objectifs fixés par l'ANAH sont en baisse par rapport à 2025, avec notamment une diminution des projets portés par les propriétaires occupants. Au total, ce sont 527 logements qui pourront bénéficier des différents dispositifs, que ce soit MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt ou Ma Prime Logement Décent. Enfin, concernant les copropriétés, 1 187 logements pourront bénéficier de MaPrimeRénov' Copro.

Nantes Métropole a néanmoins attiré l'attention de l'État sur le besoin d'objectifs supplémentaires en copropriétés et d'une réévaluation de la dotation financière associée pour répondre aux projets attendus pour 2026. L'enveloppe allouée par l'ANAH diminue de 18 % par rapport à la dotation finale de 2025, avec un montant de 22 610 419 euros, réserve régionale comprise. Les objectifs par type d'intervention sont détaillés dans les avenants qui sont annexés à la délibération.

L'enveloppe globale prévisionnelle des droits et engagements alloués par l'État et l'ANAH dans le cadre de la convention de délégation au titre de l'année 2026 est de 28 571 520 euros. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Foulques Chombart de Lauwe. »

M. Chombart de Lauwe : « Merci, Madame la Présidente. La convention pour laquelle on va signer un avenant concerne l'ANAH, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, qui a des missions sur la question

de l'habitat indigne. Longtemps en France, l'habitat indigne s'est traduit par les bidonvilles. Aujourd'hui, à Nantes, on a une actualité brûlante sur le sujet que j'aimerais porter à votre connaissance. On a 65 camps, de population rom essentiellement, qui sont autour de la Métropole et sur la Ville de Nantes. À peu près 3 000 personnes vivent dans des conditions indignes. À Doulon il y a quelques jours, à Orvault ces dernières semaines, il y a eu des relocalisations de camps ou des tentatives de relocalisation qui ont été faites sans concertation avec les riverains, ni d'ailleurs avec les élus de terrain ou avec les entreprises concernées. Cela n'est pas acceptable sur un sujet aussi sensible, et cela révèle aussi une réalité.

Aujourd'hui, on continue à déplacer des campements, mais on ne traite pas le problème à la racine. La politique actuelle a atteint ses limites. On sait que les expulsions seules déplacent le problème sans le résoudre. On sait que la résorption est également trop lente. D'autres villes ont fait d'autres choix, je pense à la Métropole de Lille. Pendant ce temps, on donne le sentiment de subir. Aujourd'hui, à la Ville de Nantes, on a un élu en charge de ce sujet, Olivier Chateau. Ce n'est pas très clair pour moi, mais peut-être que vous pourrez m'éclairer : je n'ai pas vu de vice-président réellement en charge de ce sujet, en tout cas dans son titre. Si c'est le cas, merci de me corriger.

Clairement, ce n'est pas au niveau de la ville que l'on va pouvoir résoudre ce problème, il est devenu métropolitain. Les campements se déplacent aujourd'hui d'une commune à l'autre, et les tensions qui vont avec aussi. On doit assumer un pilotage politique. Et Madame, qui êtes également présidente de France Urbaine, à ma connaissance, ce sujet est toujours abordé de biais et jamais frontalement à France Urbaine. On parle de cohésion sociale, de logement, de politique de la ville, et néanmoins, le sujet des bidonvilles, qui est criant dans beaucoup de métropoles, n'est jamais abordé frontalement.

Je vous propose une ligne claire sur ce sujet, dont nous pourrions débattre pendant ce mandat. D'abord, il s'agit d'empêcher au maximum les nouvelles installations. Tant que nous ne fermons pas le robinet, nous continuerons à courir après le problème. Cela suppose un protocole opérationnel avec le préfet : on identifie les terrains à risque d'invasion, ou en tout cas d'installation, avec des interventions les plus rapides possibles et une sécurisation des sites libérés.

Deuxièmement, il s'agit de mettre en place une gouvernance métropolitaine qui soit lisible sur le sujet, pour que les élus ne découvrent pas les projets de terrains stabilisés, de déménagements, ou les installations, bien évidemment, avec un élu référent à l'échelle de la Métropole.

Le troisième point, c'est que l'on assume une logique vraiment contractuelle et que l'on sorte de la logique purement compassionnelle qui est inefficace aujourd'hui. La collectivité, effectivement, doit accompagner, mais cela doit s'accompagner de contreparties, avec des règles : pas d'extension des campements, respect des règles sanitaires, scolarisation des enfants – oui –, coopération avec les services municipaux accrue. En face, quelques droits : accès à des terrains stabilisés – effectivement, nous ne sommes pas contre cette option, puisque l'on sait que c'est celle qui permet, notamment en période de forte pluie, on l'a tous vu, d'éviter les situations insalubres –, mais également un accompagnement vers l'emploi et des solutions de logement, et notamment le logement social, avec un accompagnement dédié. En effet, l'intégration n'est pas si simple que cela pour les populations Roms – on le sait, elles nous en parlent – dans le logement social. Si ces règles ne sont pas respectées, la logique contractuelle voudrait qu'il puisse y avoir des conséquences, y compris l'évacuation *in fine*.

Le quatrième point, ce serait d'informer les habitants et les acteurs économiques. Cela manque cruellement. Ils ne peuvent pas être la variable d'ajustement sur cette question sensible. On l'a vu quand vous avez cherché l'été dernier, en plein mois d'août, à déménager un campement en catimini, celui de la Prairie de Mauves. Il faut expliquer aux riverains quels sont les terrains identifiés, quels sont les moyens qui vont être mis en œuvre pour garantir une coexistence pacifique. Bref, il faut de la transparence.

Le cinquième point, c'est d'éviter les concentrations extrêmes. Les très grands campements sont aujourd'hui ingérables. Vous le savez, puisque vous aviez même prévu un projet – qui aujourd'hui est avorté, à ma connaissance – entre 50 et 80 millions d'euros pour déménager le principal campement, qui est celui de la Prairie de Mauves. Tout cela nourrit les tensions. Il faut une stratégie de dispersion maîtrisée avec des sites plus petits, accompagnée et inscrite dans un parcours vers le logement.

Le sixième point – et pareil, nous n'en entendons pas parler –, c'est de responsabiliser les acteurs économiques. Je pense à leurs employeurs dans certains secteurs : le maraîchage, l'agriculture. Cette population constitue souvent une main-d'œuvre réelle, et la réalité, c'est que les élus concernés – je pense notamment aux communes de l'est de la Métropole ou du vignoble – ont besoin d'un dialogue pour permettre d'éviter que ce soit la collectivité seule qui assume les conséquences. Les employeurs aussi doivent assumer.

Enfin, une partie de ces sujets relève d'un dialogue au niveau européen avec nos parlementaires, mais aussi avec les pays d'origine – je pense à la Roumanie et la Bulgarie –, sur lequel Nantes Métropole pourrait jouer un rôle de ville test. Si les grandes villes ne prennent pas ce sujet à bras le corps – je pense que ce sera un des sujets importants du mandat –, qui le fera ? On a besoin de quelque chose de plus transparent, de plus partenarial, sans angélisme, sans brutalité, avec une politique qui soit lisible, ferme et assumée. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Monsieur Chombart de Lauwe nous a expliqué longuement un sujet sur lequel je pense que nous sommes un certain nombre à travailler depuis 12 ans. Je sais bien que vous êtes nouveau, Monsieur Chombart de Lauwe, dans notre assemblée. Peut-être auriez-vous été bien inspiré de faire un petit tour dans cette assemblée avant d'y siéger. Vous auriez vu qu'il y avait – et qu'il y a encore, à ma connaissance – un élu qui s'occupe de ce sujet. Sur le mandat précédent, c'est François Prochasson qui s'y est employé avec une grande détermination. Pour avoir mené avec lui un certain nombre de réunions – deux réunions publiques et deux réunions avec des riverains et des entreprises –, je peux vous dire que faire comme s'il ne s'était rien passé... Je ne sais pas si François nous regarde en ce moment. »

M. Chombart de Lauwe : « Est-ce que l'on a un vice-président ? Est-ce que l'on a un vice-président en charge du sujet ? »

M^{me} la Présidente : « Monsieur Chombart de Lauwe, vous allez peut-être avoir la courtoisie de laisser le premier vice-président terminer de vous répondre avant de l'interrompre. Je crois que c'est le minimum de courtoisie qui sied à cette assemblée. »

M. Affilé : « Monsieur Chombart de Lauwe, je suis désolé, mais franchement, les bras m'en tombent. Je sais bien que vous êtes assez coutumier des coups d'éclat, des phrases un peu à l'emporte-pièce ou des grandes déclarations, mais figurez-vous que tout ce que vous évoquez ici se fait. Vous ignorez en plus, je pense, un certain nombre de règles de droit. Par exemple, quand il y a une occupation – je préfère parler "d'occupation" plutôt que "d'invasion", si vous me permettez – d'un terrain privé, la force publique ne peut pas décider de rentrer et de sécuriser le terrain à la place du propriétaire. C'est son devoir, et la loi est d'ailleurs faite pour protéger les droits des propriétaires. On peut proposer tout un tas de choses, mais sachez qu'un certain nombre de ces choses ont déjà été essayées, testées.

Vous et vos amis seriez mieux inspirés de venir nous aider à faire en sorte de bâtir, non pas simplement des terrains de stabilisation, mais aussi des terrains d'insertion, pour que l'on en ait davantage, pour petit à petit essayer de vider les bidonvilles, parce que c'est de cela qu'il s'agit. Là, je suis d'accord avec vous, c'est vraiment la chose la plus indigne qui puisse exister en matière d'habitat, et c'est cela qui doit nous motiver. Ce sont des femmes, des enfants, des hommes, des personnes âgées qui y habitent et qui sont maintenus dans un état de dépendance, et qui sont souvent victimes de pressions, de violences et d'exploitation de la part de personnes de leur communauté, mais pas seulement, il y a aussi un certain nombre d'autres personnes qui profitent de leur situation.

Je suis d'accord avec vous pour travailler sur ce sujet, quand vous le voulez. Et si vous voulez venir faire des réunions publiques à nos côtés, je pense que l'on sera tous très heureux d'en faire et très heureux de compter sur votre soutien. Là, vous aurez l'occasion de montrer effectivement que vous êtes déterminé à aller jusqu'au bout de cette logique. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. C'est un sujet très important mis sur la table ce matin par mon collègue Foulques Chombart. C'est un sujet qui concerne l'ensemble de notre territoire, et j'ai envie de dire plus spécifiquement – le premier vice-président en parlait – la Ville de Saint-Herblain, puisque selon des données des médias locaux, un quart de la population Rom de la Métropole est aujourd'hui situé sur Saint-Herblain.

Ce n'est pas un sujet nouveau, en effet, et sur lequel il y a eu des tentatives de projet de planification à l'échelle métropolitaine, comme avec le sujet de la MOUS qui était notamment porté par l'ancien maire de Saint-Luce, Jean-Guy Alix, que je salue et qui est régulièrement intervenu sur ce sujet de manière forte à ce micro au sein du Conseil métropolitain. Mais non, nous n'avons pas trouvé un schéma global au niveau de la Métropole pour porter cette thématique. Seule une véritable stratégie, une solidarité métropolitaine permettra

de sortir de ce que j'appelle aujourd'hui "la politique de la patate chaude", on se renvoie la balle. Ou alors, des villes comme Saint-Herblain testent des projets, peut-être pas mauvais foncièrement, comme les terrains d'insertion. Si on consulte réellement les riverains, comme cela n'a pas été le cas à Saint-Herblain, si on respecte scrupuleusement la loi – et on a vu que cela n'a pas été le cas à Saint-Herblain, puisqu'il y a eu un avis négatif à l'époque du Conseil d'État –, et si cette démarche s'engage dans un processus global métropolitain, oui. Cependant, si on n'est que sur des actions communales ici et là, on crée des appels d'air, et on se renvoie la balle, comme je le disais juste avant.

En effet, le temps est venu de poser ce sujet clairement, comme le demande Monsieur Chombart, et comme cela n'a pas été fait concrètement avec des résultats aujourd'hui. Peut-être que l'on a déjà évoqué ce dossier les années précédentes, mais en tout cas, la réalité est là : cela ne fonctionne pas, il y a une contestation forte des habitants, compte tenu des conséquences de ces bidonvilles, et on ne peut pas fermer les yeux là-dessus, je suis désolé de le dire de cette façon-là. Le temps est venu, ce mandat doit permettre d'avoir un débat éclairé et d'avoir des objectifs sur cette thématique. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Christophe Jouin. »

M. Jouin : « Merci, Monsieur Chombart de Lauwe, de nous interpellier sur ce sujet-là. Je vous annonce donc que je serai le vice-président de Nantes Métropole sur ce sujet, ainsi que sur celui des gens du voyage, qui étaient des missions précédemment portées par François Prochasson, qui nous fait le plaisir d'être dans le fond de la salle ce matin. Vous avez, avec votre collègue Matthieu Annereau, cité et évoqué un certain nombre de termes que je ne partage évidemment pas : "fermer le robinet", "arrêter l'appel d'air", c'est inexact avec toutes les observations qui sont faites par toutes les associations et par la Métropole. Il n'y a pas d'augmentation du nombre de personnes qui vivent dans les bidonvilles depuis au moins 10 ans. Je ne vais pas aller beaucoup plus loin dans les dates, mais depuis au moins 10 ans, cela n'augmente pas.

Je partage néanmoins les deux propos que vous avez eus qui traitaient de la responsabilisation des employeurs. C'est un travail qui a été amorcé sur le mandat dernier, et qui malheureusement n'a rien donné, probablement par absence de volonté, notamment des maraîchers nantais, de travailler à des solutions qui peuvent être adaptées à ces travailleurs (puisque l'on parle avant tout de travailleurs). Je partage aussi ce que vous évoquez sur la solidarité métropolitaine. C'est un objectif qui est clairement louable, et cela fait clairement partie de ce que je veux travailler sur ce mandat, comme l'avait fait François Prochasson. On a besoin que les 24 communes de cette Métropole mettent la main à la pâte pour qu'en effet, on puisse sortir de ces situations qui sont indignes, et pour faire sortir ces populations de cette errance qui est indigne. On l'a vu la semaine dernière boulevard Jan Palach à Saint-Herblain, il n'est pas du tout possible que cela puisse se passer sur ce modèle-là. On a besoin sur ce sujet de travailler avec l'État, avec le Conseil départemental, et avant tout avec les maires des 24 communes. C'était précisément ce que mon collègue François Prochasson faisait sur le mandat dernier, et c'est strictement de cette manière-là que je souhaite aussi travailler. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Merci, Madame la Présidente. On est ravis de savoir que Monsieur Jouin prend la suite de Monsieur Prochasson, et qu'il s'inscrit aussi dans une tradition de ce Conseil où, que ce soit pour la résorption des bidonvilles ou pour l'accompagnement des populations roms plus spécifiquement, on a des noms qui se sont beaucoup engagés. J'en profite pour saluer les travaux d'Isabelle Mérand qui, pour le coup, marquent le fait que ce sont des enjeux qui touchent autant le sud que le nord ou l'est de notre Métropole.

La question de cette résorption, Monsieur Jouin, est un sujet extrêmement important pour notre groupe, et plus largement dans notre territoire. Elle engage plusieurs responsabilités. Bien sûr, la responsabilité de l'accompagnement de cette fragilité sociale, des enfants, des familles, des personnes qui travaillent, des personnes qui sont aussi dans des difficultés d'accès aux soins encore plus dures que les autres, puisqu'il y a une sorte d'accumulation de vulnérabilités. Il y a des enjeux environnementaux. Je me souviens, quand j'étais encore ministre de la Biodiversité, de sujets qui sont assez marquants et qui doivent être accompagnés pour encadrer... Peut-être que cela vous fait sourire, Monsieur Jouin. C'est dommage, c'est un sujet dont vous allez avoir la charge, et c'est un propos qui n'est, pour le coup, pas polémique pour un sou, mais qui appelle au contraire à une volonté d'engager avec sérieux ce sujet. La question environnementale n'est pas anodine, puisqu'il y a un certain nombre de propriétaires, quand ils ne sont pas publics mais privés et qu'ils demandent la participation de la force publique, qui ont besoin d'avoir à leurs côtés une Métropole ex-

trêmement forte et claire. Aujourd'hui, la réalité, c'est que cela peut toucher autant des espaces privés que publics, et ces propriétaires, comme ces riverains, ont besoin d'un accompagnement extrêmement clair.

Donc, humanité totale, accompagnement social complet, mais aussi le respect de la propriété privée. Il ne faut pas laisser les caricatures s'installer. Aujourd'hui, on a une situation de besoin de résorption. Vous avez dit que cela n'a pas augmenté depuis 10 ans, mais cela n'a pas baissé non plus, et c'est un vrai enjeu. Quand on commence à s'accommoder de cette fragilité, cela dit quand même beaucoup. Dans la continuité des élus qui ont beaucoup travaillé sur ce sujet, on est volontaires pour faire avancer les choses, au-delà des passés (car je pense que le maire de Sainte-Luce-sur-Loire, qui est juste à côté, se souvient encore de la situation de tension des riverains quand il y a des installations qui peuvent être incommodantes pour les familles). Il y a aussi un enjeu – j'en profite pour alerter la Présidente – autour de l'Université de Nantes, où malheureusement la précarité montre l'installation de petites installations qui peuvent être un sujet de tension, et aussi d'inhumanité et de fragilité extrêmement fortes pour ceux qui y vivent. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Permettez-moi de m'arrêter une minute de plus sur le champ lexical qui est utilisé par un certain nombre de collègues, notamment de la minorité. Je crois que c'est grave, finalement. Quand on parle "d'appel d'air" – Christophe l'a dénoncé à l'instant –, de "fermer le robinet", "d'installation incommode pour les riverains", posons-nous clairement, mes chers collègues, la question de savoir si ce champ lexical, nous l'aurions utilisé pour d'autres types de populations d'autres provenances.

Je vous fais une proposition, quels que soient finalement nos différences, nos contrastes et nos nuances : c'est que nous puissions bannir ce type de propos et ce type de champ lexical de nos phrases, de nos discussions et de nos interventions lorsqu'il s'agit de parler de femmes et d'hommes. Madame El Haïry a tout à fait raison quand elle évoque notamment l'accumulation de fragilités sur ces populations elles-mêmes. Je crois que c'est un minimum de dignité pour la sixième agglomération de ce pays, et ce que l'on doit aux nantaises et aux nantais dans le cadre de la bonne tenue de notre débat républicain.

Sur le fond, cela a été dit et rappelé, notamment en direction de Monsieur Foulques Chombart de Lauwe : la collectivité ne vous a pas attendu, n'a pas attendu votre portée à connaissance que vous mettez en œuvre ce matin sur le sujet de la prise en charge des mineurs d'Europe de l'Est et des migrants d'Europe de l'Est, notamment sur la résorption des bidonvilles eux-mêmes – vous l'avez évoqué à travers les exemples concrets de terrains de stabilisation ou d'insertion –, et sur l'accompagnement social, qui est bien souvent et quasi exclusivement aux frais de la collectivité. Je crois que c'est important de le dire et de le rappeler, parce qu'en la matière, les paroles sont importantes, mais les actes comptent plus, je le crois.

Sur la question de l'accès à la scolarité, je suis fier d'être de cette Métropole et du précédent municipal qui a pris acte et qui a pris la décision de mettre en œuvre des cars scolaires pour acheminer les enfants de la Prairie de Mauves jusqu'à leur lieu de scolarisation sur le territoire, notamment nantais, là aussi aux frais de la collectivité. Là aussi, Madame El Haïry, j'attends les actes, j'attends les propositions, j'attends les lignes budgétaires consacrées, notamment par les différents ministères en charge de ces enjeux. Nous faisons aussi beaucoup – et nous sommes d'ailleurs une métropole exemplaire de ce point de vue – sur l'accès à l'eau de ces bidonvilles, y compris lorsque le foncier est privé, y compris lorsque certains maires ont parfois pu – par des discours, ma foi, forts polissés – nous expliquer que l'accès à l'eau pouvait maintenir ou organiser le maintien de ces bidonvilles. Nous avons assumé d'être de cette majorité qui disait que l'accès à l'eau n'était pas justement un supplément d'âme. Vous le voyez, mon cher collègue, nous faisons et nous allons continuer de faire.

Il y a autre chose que je n'aimerais pas laisser passer ce matin, c'est le fait de nous expliquer que nous ferions tout cela en catimini. C'est faux. C'est faux, c'est doublement faux, triplement faux. Vous avez en plus pris un exemple qui est particulièrement symptomatique, celui de la Prairie de Mauves, où j'ai pu enchaîner sur plus d'un an, notamment avec ma collègue Mahel Coppey, des réunions de concertation parfois houleuses – vous le savez, Monsieur Chombart de Lauwe – sur le projet de pôle d'écologie urbaine. À chaque fois, nous avons pris acte et nous avons mis à l'ordre du jour la question de la résorption des bidonvilles, pour expliquer la complexité de cette mission de résorption des bidonvilles et l'enchevêtrement des responsabilités entre l'État, les collectivités, le Département et la sphère économique. Monsieur Chombart de Lauwe, nous ne faisons rien en catimini, tout est sur le débat public. En démocratie, tout est transparent. En termes de gouvernance, là aussi, cessons les leçons. Il y a une conférence des maires, il y a des commissions, il y a des cadres de comités de pilotage et de conduite de nos politiques publiques elles-mêmes.

Je terminerai juste sur une conclusion, en disant que là aussi, j'attends des actes en la matière. Vous savez, Madame El Haïry, il y a un sujet que j'ai présenté lors du précédent mandat qui s'appelait "le diagnostic d'accès à l'eau des populations précaires" et qui concernait pour beaucoup les populations migrantes d'Europe de l'Est. C'est une obligation que l'État a mise en œuvre et a imposée aux collectivités, en nous disant : "Soyez rassurés, l'État va contribuer, au moins sur une fraction, au financement de ces diagnostics". Je ne parle même pas de financer le plan d'action, mais de financer le diagnostic. À la fin, quelle a été la réalité ? Zéro euro de financement sur le diagnostic, qui pourtant a engagé plusieurs dizaines de milliers d'euros pour mieux connaître la situation et pour mieux y répondre. Malheureusement, je n'ai pas beaucoup de certitudes sur notre capacité à gagner des crédits sur la mise en œuvre de ce plan d'action qui concerne aussi ces populations migrantes d'Europe de l'Est. Vous le voyez, Madame El Haïry, entre les effets de manche, les coups de menton et la réalité des faits, il y a un abîme. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci beaucoup. Juste quelques éléments complémentaires à ce qui vient d'être dit. D'abord, sur le champ des principes, il y a pour moi, pour nous, des éléments qui ne sont pas négociables, parce qu'ils relèvent de la dignité humaine. Cela a été évoqué avant moi, c'est le cas quand on parle de la scolarisation des enfants, et c'est notamment le cas quand on parle de l'accès à l'eau. Pour rester sur le champ des principes, le respect des règles de la République partout, dans tous les endroits, fait évidemment aussi partie des intangibles qui doivent nous réunir. Ça, c'est sur le champ des principes qui fondent notre action collective.

Ensuite, en termes de méthode, je ne voudrais quand même pas laisser penser que tout le monde s'est réveillé ce matin et qu'en écoutant gentiment Monsieur Chombart de Lauwe il a découvert le sujet. Un peu de sérieux, un peu de respect pour toutes celles et ceux – je pense notamment à tous les maires de toute sensibilité – qui, dans la vraie vie – pardon de le dire comme ça –, sont allés chercher des solutions, parce que oui, la question est difficile. Je rappelle que ce sujet a fait l'objet de multiples discussions entre nous, qu'il y a un travail partenarial qui a été engagé, qui est un travail exigeant et difficile. Je dis très clairement sur quoi les choses bloquent : très souvent, c'est la question du foncier. Je rappelle que dans le dernier mandat, nous avons demandé à chaque commune d'être force de proposition sur ces sujets du foncier. Je tiens à disposition de tous, les différentes réponses qui ont été alors apportées par les uns et par les autres. L'État lui-même ne s'est pas complètement réveillé ce matin sur le sujet, puisque le travail que vous évoquez avec les maraîchers a notamment été engagé par les équipes de la Métropole, mais en partenariat avec Monsieur le Préfet, personnellement, qui nous avait sollicités pour que l'on puisse travailler ensemble sur cette question.

Enfin, j'appuie ce qu'a dit Robin Salecroix à l'instant : sur la Prairie de Mauves, rien n'a été fait en catimini. Vous le savez bien, puisque les délibérations ont été passées soit ici, soit en Bureau métropolitain. Vous avez d'ailleurs, en son temps, parfois contesté les moyens financiers qui pouvaient être mis sur le sujet. Sur une question aussi difficile, je crois que l'on ne peut pas dire une chose et son contraire.

Oui, nous allons continuer à travailler avec une grande détermination. Non, cette question n'est pas simple. Je rappelle que si on se contentait de rester dans le strict cadre de répartition des compétences en France, la Métropole n'aurait même pas à se mobiliser sur ce sujet, puisque ce sujet est de la compétence de l'État et des communes. À la suite d'un dialogue avec les maires dans leur diversité, la Métropole a accepté d'être un point d'appui, parce que oui, si on veut avancer – je le redis, la dignité humaine n'est pas négociable –, nous avons besoin d'un travail de coordination. Franchement, je pense que ce sujet, parce qu'il est complexe, parce qu'il est difficile, parce qu'il interpelle, parce qu'il préoccupe, mérite un peu plus de sérieux que l'intervention que vous avez prononcée, Monsieur Chombart de Lauwe. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je rappelle que la délibération sur laquelle nous allons voter concerne la délégation des aides à la pierre de l'État 2019 - 2026 en faveur du logement social et du parc privé, avec notamment les avenants au titre de l'année 2026 aux conventions de l'État et de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

20 – RAPPORT DES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES PAYS DE LA LOIRE RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SEM NANTES METROPOLE GESTION EQUIPEMENTS, DE LA SPL NANTES METROPOLE GESTION SERVICE ET DU GIE NGE POUR LES ANNEES 2018 ET SUIVANTES - INFORMATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 20, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Cette dernière délibération concerne le retour sur un rapport de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société d'économie mixte Nantes Métropole Gestion Équipements, et de la SPL Nantes Métropole Gestion Service et du GIE NGE. Cette dernière est l'outil commun entre ces deux structures, la SPL et la SEM, comme c'est d'ailleurs le cas dans un certain nombre d'autres situations. Le rapport portait sur les années 2018 et suivantes. Il a été présenté et porté au débat du Conseil Métropolitain du 4 avril 2025. Comme l'impose la règle, un an après, il y a un retour devant les conseils d'administration et devant l'autorité de tutelle, si j'ose dire, qui est le Conseil métropolitain, pour voir comment les cinq recommandations qui avaient été émises par la CRC ont été suivies d'effets.

La première de ces délibérations portait sur l'objet statutaire. Il s'agissait notamment de bien voir qu'un certain nombre d'éléments devaient être pris en compte, notamment l'activité. Cela a été fait, il y a un projet de toilettage des statuts, avec notamment un questionnement sur l'actionnariat de la Ville de Nantes historique (puisque avant la Métropole, il y avait la Ville de Nantes qui était actionnaire majoritaire de cette SEM). Cela va être travaillé et réglé au plus tard pour la fin de l'année 2026.

Recommandation n° 2, mettre en place des conventions pour se prononcer sur les avances en compte courant qui n'existaient pas. Aujourd'hui, ces avances en compte courant sont traitées comme des flux d'opérations faites en commun. Les conseils d'administration de NMGS et de NGE ont pu se prononcer fin décembre sur des projets de conventions permettant aux conseils d'administration de se prononcer sur les modalités. Ces conventions ont été signées et ont pris effet au 1^{er} janvier 2026.

Ensuite, une recommandation n° 3 sur la nécessité de réaliser un inventaire physique des biens respectifs des deux sociétés. Les deux sociétés ont contractualisé une mission de valorisation des inventaires intégrant le rapprochement avec les immobilisations sur les deux contrats de DSP, puisque c'était sur ces éléments particuliers que portaient le centre de loisirs du multisports et les parkings cœur de ville. Il devrait y avoir un livrable au plus tard fin 2026, mais peut-être fin avril 2026, ou en tout cas au printemps 2026. Il sera intégré dans les rapports d'activité des deux délégations de service public, comme cela doit être prévu dans le contrat.

Quatrième recommandation, poursuivre le développement d'outils permettant de consolider et d'approfondir le déploiement d'une stratégie achat. Je ne vais pas vous lister l'ensemble des éléments, mais NGE tout particulièrement, et NMGS également, ont travaillé sur un processus de formation et sur un outil de gestion des achats, de sensibilisation à la commande publique, et également sur la nomenclature des achats, pour avoir une classification qui soit plus rigoureuse, et sur un reporting. Tout ceci va se traduire par une production qui devrait être communiquée en septembre 2026, avec également une formation pour les acheteurs.

Enfin, cinquième recommandation, acquérir un logiciel de caisse agréé par le comptable public assignataire des régimes d'avance et des recettes. Là, il n'y avait pas de défaut, puisque les différents audits de mars 2019 et mai 2021 montraient qu'il n'y avait pas de difficulté de gestion, tout simplement parce que – vous le savez sans doute – les flux d'espèces sont enregistrés la plupart du temps par des automates, et il est évidemment difficile d'avoir l'évaporation une fois que les flux ont été enregistrés. Par ailleurs, nous avons aussi des paiements bancaires avec PayByPhone. NMGS a travaillé sur un plan d'action pour confier à un prestataire la possibilité de l'accompagner dans la rédaction d'un cahier des charges pour avoir un logiciel de caisse. Cela devrait être fait entre mars et septembre, la consultation est en cours avec le choix des solutions. Entre octobre et décembre, il y aura à la fois les logiciels qui seront adaptés, la formation des agents, et enfin, tout à la fin du mois de décembre ou début janvier, l'exploitation des régies avec les nouveaux outils. Gageons cependant que ce sera plutôt au 1^{er} janvier que cela se mettra en place, ce qui serait comptablement plus facile à gérer. Voilà, Madame la Présidente, ce que l'on pouvait dire sur ce rapport. Il n'y a pas de vote. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Brigitte Dousset. »

M^{me} Dousset : « Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les élus. Mon intervention concerne ce que soulève la recommandation n° 1 de la Chambre régionale des comptes en 2025 : la part détenue par la commune de Nantes dans la société publique locale Nantes Métropole Gestion Services. La commune de Nantes et Nantes Métropole détiennent à elles deux 76 % de son capital social, soit 38 % chacune. Ce qui pose problème, c'est qu'il y a eu transfert de compétences de la commune de Nantes à Nantes Métropole, et dans ce cas, selon le Code général des collectivités locales, la commune de Nantes devrait se mettre en conformité, c'est-à-dire céder les deux tiers des actions détenues avant le transfert de compétences. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ? Pourquoi cela n'a-t-il jamais été fait ? Et pourquoi cela traîne ? Oui, cela traîne, car le rapport d'aujourd'hui promet un temps d'échange avec son actionnaire Ville de Nantes et reporte après les élections municipales, alors que la Chambre régionale des comptes demandait des actions entreprises depuis mars 2025 (c'est l'objet de la délibération). Rien n'a donc été fait jusque-là.

Pourquoi cela n'a-t-il jamais été fait ? Nous y voyons deux explications : une volonté de maintenir un poids fort de la commune de Nantes au conseil d'administration, et une volonté de garder une influence politique propre à Nantes, ce qui confine justement à un déséquilibre de gouvernance au profit de la ville centre, tellement décrié lors de la campagne des municipales par les habitants des 23 autres communes. En cette séance de désignation des représentants, nous demandons aux élus siégeant à NGE d'être bien vigilants sur les actions qui vont être entreprises pour suivre cette recommandation de la Chambre régionale des comptes, et sans oublier les quatre autres. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je remercie Madame Dousset pour son intervention. Je pense qu'il faut se reporter dans le temps. Je l'ai dit au départ : NGE est une structure nantaise. Je ne sais plus à quand remonte exactement cette société. 50 ans. Merci, Monsieur Tallédec. 50 ans, cela veut dire qu'à l'époque, il n'y avait pas de compétences particulières pour la Métropole, qui n'existait d'ailleurs pas. Progressivement, un certain nombre de compétences ont été élargies, tout simplement parce que le champ de compétences de NGE, c'est aussi – vous le savez sans doute – un certain nombre d'opérations de stationnement. Or, sur le stationnement, notamment en ouvrage, on est sur une compétence qui est une compétence métropolitaine. NGE exploite aussi la collecte des recettes sur le stationnement de voirie et sur les parcs de stationnement publics aériens, donc non en ouvrage. On a une situation qui a été pointée il y a à peu près un an par la Chambre régionale des comptes, et vous savez bien que l'on ne met pas en place, dans l'année qui précède des élections municipales, des procédures de changement structurel dans la gestion des instances. Cela ne se fait pas. C'est pour cela que la Chambre régionale des comptes a pointé – ce qui est normal – ce qui lui semble être une anomalie. Il est normal que nous-mêmes, nous reportions à après les élections municipales de 2026 – un an après – la gestion de cette anomalie, ce qui va être fait. J'ai d'ailleurs annoncé – je pense que tout le monde n'a peut-être pas été suffisamment attentif – que normalement, fin 2026, ce sera traité. Cela va être traité, et c'est le nouveau conseil d'administration qui aura à traiter cette chose-là. Après, on peut toujours tirer des plans sur la comète, on peut toujours faire dire des choses ou prétexter n'importe quel argument pour aller dans un sens politique critique, mais franchement, on pourrait faire la même chose pour d'autres. Il y a d'autres structures qui ont aussi une représentation croisée des communes et de la Métropole, et que je sache, cela ne suscite pas le même ressentiment, ce qui est toujours un peu surprenant. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur cette délibération. Il nous reste un dernier point avant de clore ce Conseil, puisqu'une question orale a été déposée. Je rappelle que conformément à notre règlement intérieur, et pour être plus précise, à l'article 34 de ce règlement, la question sera posée par le groupe qui l'a déposée, par la voix d'Erika Cadersah. Une réponse sera apportée par le premier vice-président. Je rappelle que notre règlement intérieur indique qu'il n'y a pas de débat ouvert sur les questions orales. Je donne donc la parole à Erika Cadersah. »

M^{me} Cadersah : « Madame la Présidente, mes chères et chers collègues, je voudrais aujourd'hui poser devant notre Conseil une question qui dépasse le cadre d'une procédure d'urbanisme, et qui engage la responsabilité politique de notre Métropole, sa parole donnée, et notre rapport collectif à la paix. En novembre dernier, devant le Congrès des maires de France, le chef d'état-major des Armées, le Général Mandon, appelait les élus à parler de la marche à la guerre dans leurs communes, à accepter de perdre nos enfants, à souffrir économiquement. Ces propos ne sont pas une dérive isolée. Le gouvernement a inscrit 413 milliards d'euros dans la loi de programmation militaire, augmentés de 36 milliards le 8 avril dernier en Conseil des ministres. 1 200 classes défenses sont déjà implantées en France, avec un objectif de doublement cette an-

née. Pendant que l'on sanctuarise l'Armée, on impute l'école : 4 000 postes d'enseignants supprimés par 49,3, dont 84 en Loire-Atlantique, et une cinquantaine d'ATSEM menacés dans nos communes.

Cette logique nationale n'est pas sans incidence directe sur notre Métropole. Une procédure est en cours d'instruction qui concerne directement notre PLUm, le projet de mise en compatibilité permettant la construction d'un quai d'embarquement et d'un bâtiment industriel sur le site Naval Group de Nantes-Indret pour y fabriquer les chaufferies nucléaires du porte-avions France Libre et les réacteurs des futurs sous-marins nucléaires de troisième génération. Une concertation préalable s'est tenue du 1er au 15 avril. Une délibération devra à terme être soumise à notre assemblée, et c'est précisément aujourd'hui, en amont de cette échéance, que nous avons besoin de connaître votre intention politique sur ce dossier. Je voudrais vous soumettre quatre points très directs.

Sur la procédure et la solidité juridique du dossier. La procédure engagée et une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm appellent à une grande vigilance juridique. Plusieurs points sont en discussion : la réduction d'un espace boisé classé sur les berges de la Loire, la justification de l'intérêt général au sens de la jurisprudence commune de Crolles du Conseil d'État qui exige un intérêt établi de manière précise et circonstanciée, et la cohérence du projet avec l'économie générale du PADD de notre PLUm. Madame la Présidente, disposez-vous à ce stade d'une analyse juridique communicable sur la solidité de cette procédure ? Vos services ont-ils alerté des risques contentieux ? Considérez-vous que la fabrication d'un module nucléaire et d'un porte-avions de projection de puissance puisse en soi constituer un intérêt général urbanistique local ?

Sur la cohérence de nos engagements environnementaux, le 12 mai 2025, le maire d'Indre, commune membre de notre Métropole, a signé solennellement le Manifeste de Loire porté par le collectif "Vers un parlement de Loire". Ce manifeste engage ses signataires à représenter les intérêts du fleuve dans les décisions politiques en contestant les projets qui lui nuisent, et à remettre en question les modèles productivistes au profit de visions écologistes respectueuses du vivant. Notre Métropole, par ailleurs, porte un certain nombre d'engagements en matière de transition écologique, de protection de la Loire et de sa biodiversité. Madame la Présidente, comment articulez-vous, à vos yeux, l'instruction de ce projet d'extension industrielle au bord de Loire avec les engagements environnementaux pris par notre Métropole et par les communes qui la composent ? Un dialogue est-il prévu à votre initiative avec les signataires du Manifeste de Loire et avec le maire d'Indre sous cette question précise ?

Sur la prise en compte des oppositions sociales et associatives, le projet à ce stade de la concertation, suscite d'importantes prises de position, et il est notamment contesté par la CGT Navale des Chantiers de l'Atlantique elle-même, c'est-à-dire par des ouvriers qui doivent assembler la coque de ce porte-avions à Saint-Nazaire. Dans son communiqué du 22 décembre 2025, ce syndicat écrit, je cite : *"Dans un contexte international de marche à la guerre, notre syndicat CGT Navale ne peut rester neutre et ne se joindra pas aux déclarations enthousiastes du personnel politique à tous niveaux et des industriels de l'armement"*. Un syndicat, face à une commande de plusieurs milliards pour son propre site, refuse publiquement de s'en réjouir, au nom de l'hôpital de Saint-Nazaire saturé et des services publics sacrifiés. Cette position est rejointe par l'Union départementale CGT 44, par Force Ouvrière, par Solidaires 44, qui appelle à un rassemblement le 8 mai prochain à Saint-Nazaire, par Sortir du nucléaire Pays Nantais, par les Soulèvements de la Terre, et par Stop Bure en Retz. Madame la Présidente, envisagez-vous un dialogue formel avec ces associations, en amont de la délibération à venir ? De quelle manière entendez-vous prendre en compte ces alertes dans la préparation de votre position ?

Concernant la cohérence territoriale et internationale de notre Métropole, notre Métropole ne vit pas en vase clos : nous sommes liés à la CARENE par un même bassin industriel et une même façade estuarienne. C'est à Saint-Nazaire que serait assemblée la coque du porte-avions dont nous fabriquerions les chaufferies. Nous sommes jumelés depuis 2009 avec Niigata au Japon, ville sœur qui, en 2011, a accueilli les sinistrés de Fukushima et qui porte la mémoire vivante du traumatisme nucléaire. Nous sommes adhérents à des réseaux internationaux de villes pour la paix, pour la transition écologique, pour la diplomatie des territoires. Sur un projet d'une telle envergure, qui touche à la fois au nucléaire, à l'armement et aux engagements internationaux portés par notre collectivité, la question de la cohérence territoriale se pose avec une acuité particulière. Madame la Présidente, avez-vous engagé ou prévoyez-vous d'engager un échange avec la CARENE et avec les élus sur ce dossier qui nous lie ? Quelle position notre Métropole entend-elle assumer auprès de la Ville de Niigata, de nos villes sœurs, et des réseaux internationaux dont nous sommes membres le jour où une délibération sur ce projet sera publique ?

Enfin, sur le nom de "France Libre" donné par l'exécutif à ce porte-avions, un nom qui mobilise une mémoire historique partagée par notre territoire, pensez-vous que notre Métropole ait quelque chose à dire ?

Madame la Présidente, vous n'avez, à ce jour, pas exprimé publiquement de position sur ce dossier, et c'est précisément la raison de cette question. Une procédure est en cours, une concertation s'est tenue, une délibération devra à terme être proposée à notre assemblée, et un débat traverse aujourd'hui notre territoire, porté par les syndicats, par les associations, par les collectifs citoyens, mais aussi par des élus de communes voisines. Notre groupe vous demande aujourd'hui, en amont de toute délibération, de bien vouloir éclairer ce Conseil sur ses quatre points, votre lecture de la solidité juridique de la procédure, votre lecture de l'articulation entre ce projet et nos engagements environnementaux, le dialogue que vous entendez engager avec les organisations syndicales et associatives qui se mobilisent, et la position que notre Métropole entend porter sur ses relations territoriales et internationales le moment venu. Sur un sujet de cette gravité, qui touche à notre rapport à la Loire, à notre rapport à la guerre et au nucléaire, et à la parole que portera Nantes Métropole auprès de ses partenaires, notre Conseil a besoin de connaître votre intention politique. C'est cette clarté que nous vous demandons aujourd'hui. Je vous remercie. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je donne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Merci, Madame la Présidente. Madame la Conseillère métropolitaine, je vous remercie pour cette question qui va me permettre de vous apporter en retour des éléments de réponse précis concernant les enjeux et les compétences de la Métropole sur le projet de restructuration porté par une entreprise privée, en réalité – avec des fonds publics, mais privée quand même –, Naval Group, sur son site d'Indret, en réponse à une commande de l'État.

Vous évoquez tout d'abord des enjeux juridiques et environnementaux liés à ce projet. Concernant ce projet, le Conseil métropolitain du 11 et 12 décembre 2025 a adopté une délibération engageant le processus d'évolution ponctuelle du PLUm, prévoyant un changement de zonage NE vers UEI, ainsi que la réduction du périmètre de l'espace boisé classé, de sorte qu'il ne couvre plus l'emprise des ouvrages projetés. Cette délibération a par ailleurs défini les modalités de la concertation préalable. Selon le porteur de projet, l'impact réel de cette réduction de périmètre sur l'espace boisé classé est particulièrement limité, puisque seraient concernés entre zéro et deux arbres maximums. Ces différentes évolutions nécessitent de faire évoluer le PLUm par déclaration de projet emportant mise en compatibilité, une procédure soumise à évaluation environnementale et à concertation préalable. Il s'agit d'une procédure classique, commune, très encadrée sur le plan juridique. De nombreux projets ont d'ailleurs, par le passé, nécessité une telle procédure : la réhabilitation de l'école Jean-Jaurès à Nantes, le projet de liaison cyclable Carquefou - Sucé-sur-Erdre, ou le projet de voie réservée pour le covoiturage ou les transports en commun le long de l'autoroute 83.

En toute transparence, j'en profite pour vous partager le calendrier de la procédure. La concertation préalable a été lancée début avril. Le bilan de cette concertation sera présenté au Conseil métropolitain du 26 juin. L'autorité environnementale donnera son avis sur le projet au second semestre 2026, après présentation de cette concertation préalable. L'enquête publique conjointe du PLUM et de l'ICPE, l'installation classée pour la protection de l'environnement, aura lieu en février 2027, pour une approbation de la mise en compatibilité du PLUm incluant la déclaration d'intérêt général du projet avant l'été 2027 (sans doute au mois de juin 2027). Cela me permet également de vous répondre sur les enjeux environnementaux, sur lesquels nous sommes naturellement extrêmement vigilants. Ils seront pris en compte à chacune des étapes de la procédure, et en particulier via l'avis de l'autorité environnementale.

Par ailleurs, vous évoquez le dialogue avec les acteurs du territoire. Bien évidemment, les retours de l'ensemble des acteurs du territoire, qu'ils soient associatifs, syndicaux ou économiques, seront pris en compte dans le cadre de la concertation préalable, dont c'est précisément l'objet. J'ajoute, cela va sans le dire, que nous sommes naturellement dans une posture de dialogue avec les acteurs du territoire qui souhaitent échanger sur ce projet.

Enfin, vous évoquez notre relation avec Saint-Nazaire. Vous avez raison de rappeler notre proximité avec la Ville et la Métropole de Saint-Nazaire, avec l'agglomération de Saint-Nazaire : les enjeux de coopération industrielle sont naturellement l'objet d'échanges réguliers avec les élus et avec nos collègues de Saint-Nazaire, tout comme avec les EPCI voisins des deux rives de la Loire. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler lors de nos prochains conseils métropolitains. Je vous remercie à nouveau pour votre question, Madame la Conseillère métropolitaine, et je reste à votre disposition, ainsi que les collègues concernés, pour continuer ces échanges et apporter des éléments supplémentaires de réponse. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Chers collègues, notre Conseil métropolitain est donc achevé. Merci à tous. »

La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.

La secrétaire de séance,

La Présidente,

Aïcha BASSAL

Johanna ROLLAND

Annexes

Conseil métropolitain du 27 avril 2026

Préconisations de dépôt

N°	Délibérations	Organismes	Elus pour lesquels il est préconisé de ne pas prendre part au débat ni au vote
7	Mobilités - Sociétés publiques locales (SPL) - Sociétés d'économie mixte (SEM) - Désignation des représentants de Nantes Métropole	SEMITAN	Corentin GAUTRAULT, Myriam NAEL, Aïcha BASSAL, Robin SALECROIX, Laure BESLIER, Simon CITEAU, Radia ESSASSI, Laurent GODET, François VOUZELLAUD, Stéphane PARAGOT, Corentin VINET, Bertrand AFFILE
		NANTES GESTION ÉQUIPEMENT (NGE)	Véronique CADIEU, Simon CITEAU, Anthony BERAUD, Aurélien BOULÉ FOURNIER
		NANTES METROPOLE GESTION SERVICES (NMGS)	Véronique CADIEU, Simon CITEAU, Anthony BERAUD, Aurélien BOULÉ FOURNIER
8	Aménagement - Sociétés publiques locales (SPL) - Sociétés d'économie mixte (SEM) - Désignation des représentants de Nantes Métropole	LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT – SELA	Anthony DESCLOZIERS
		LOIRE OCEAN DEVELOPPEMENT (LOD)	Myriam NAEL, Mahaut BERTU, Anthony BERTHELOT, Sandrine BUCHOU, Pierre QUENEA, Mélissa HELARY, Axel CASENAVE, Mahel COPPEY
		NANTES METROPOLE AMENAGEMENT (NMA)	Myriam NAEL, Olivier CHÂTEAU, Anthony BERTHELOT, François BLANCHARD, Romain BOUTHOLEAU, Mélissa HELARY, Hélène HAZLEWOOD, Marie VITOUX, Pierre QUENEA, Louise PAHUN, Didier BESSEYRE, Sébastien ARROUET, Mahel COPPEY
		SAMOA	Mahaut BERTU, Franckie TRICHET, Marlène COLLINEAU, Louise PAHUN, Simon CITEAU, Mahel COPPEY, Guillaume BENET, Sébastien ARROUET, Thomas BOUCHER, Thomas QUERO
		LOMA	Mahaut BERTU, Anthony BERTHELOT, Myriam NAEL, Sandrine BUCHOU, Didier BESSEYRE, Mahel COPPEY
		LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT - SPL	Anthony DESCLOZIERS
		SPL REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	Anthony DESCLOZIERS
9	Développement économique et culturel - Energies renouvelables - Sociétés publiques locales (SPL) - Sociétés d'économie mixte (SEM) - Sociétés par actions simplifiée (SAS) - Désignation des représentants de Nantes Métropole	CITÉ DES CONGRÈS	Gildas SALAUN, Véronique CADIEU, Elhadi AZZI, Anne-Lise CERAN, Emmanuel TERRIEN, Alain VEY, Pierre-Antoine GOURRAUD, Franckie TRICHET
		MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE NANTES (SEMMINN)	Gildas SALAUN, Anthony BERTHELOT, Hélène CRENN, Cécilia BURGAUD, Sébastien ARROUET, Adam BRASSART
		LE VOYAGE A NANTES	Franckie TRICHET, Anthony BERTHELOT, Hélène HAZLEWOOD, Elhadi AZZI, Sandrine BUCHOU, Anas KABBAJ, Sandra IMPERIALE, Erwan BOUVAIS, Patrick LONCHAMPT, Aymeric SEASSAU
		SAINT-NAZAIRE AGGLOMÉRATION TOURISME	Franckie TRICHET
13	Établissements d'enseignement supérieur et de recherche - Établissements publics locaux d'enseignement du second degré situés sur les communes de Nantes Métropole - Établissements publics de santé - Désignation des représentants de Nantes Métropole	NANTES UNIVERSITÉ	BERTU Mahaut, GOURRAUD Pierre-Antoine, TRICHET Franckie
		CHU	LANGLOIS Pauline
17	Organismes divers - Désignations des représentants de Nantes Métropole	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE (EPFLA)	COLLINEAU Marlène
		GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE	HELARY Mélissa